

VOLUME 38

13 OCTOBRE 1934

NUMÉRO 15

LE JOURNAL D'AGRICULTURE

PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

LETTRE OUVERTE AUX CULTIVATEURS DE QUÉBEC

La sixième de la série

Quelle quantité de ces denrées pouvez-vous nous fournir ?

M. le Cultivateur,

Chaque année, nous avons besoin d'une grande quantité de denrées que les cultivateurs de Québec peuvent cultiver pour notre clientèle. Obtenez-vous votre juste part de ce commerce ?

Nous désirons acheter autant que possible dans la province de Québec, mais nous voulons des produits que notre clientèle acceptera, sinon nous ne pouvons les lui vendre.

En conséquence, la classification est essentielle; notre clientèle exige l'uniformité et elle insiste sur la qualité qu'elle achète.

Donc, si vous pouvez nous fournir de bons produits parfaitement classifiés, cultivés dans la province, notre clientèle les achètera de préférence aux autres.

Etudiez la liste suivante de produits saisonniers demandés par nos magasins et agissez en conséquence l'an prochain. Rappelez-vous les nombreuses occasions que vous offrent nos vastes marchés si vous pouvez nous fournir de bons produits, répondant aux exigences de notre clientèle.

LÉGUMES: Patates, carottes, betteraves, navets de table, choux, choux-fleurs, brocoli, asperges, oignons, panais, persil, artichauts, laitue, radis, concombres, tomates, épinards, citrouilles, pois, haricots verts et jaunes, etc.

FRUITS: pommes, prunes, cerises, fraises, framboises, groseilles, gadelles, airelles (bluets), rhubarbe, citrouilles, melons, etc.

AUTRES PRODUITS: Oeufs, beurre, fromage domestique, sirop et sucre d'érable, etc.

Sincèrement à vous,

DOMINION STORES
LIMITED

STOP and SHOP STORES

THRIFT STORES
LIMITED

Ne gaspillez pas ce capital qu'est le fumier !

Si l'on venait dire à un cultivateur: "Mon ami, lorsque vous transportez de la farine ou des grains, il ne faut pas les mettre dans des sacs ayant des trous gros comme le poing, attendu que votre marchandise se perdra en route. Lorsque vous transportez du lait à la beurrierie ou à la fromagerie, mettez-le dans des récipients dont le fond n'est pas percé, autrement le lait coulera dans les ornières du chemin", il vous répondrait probablement: "Monsieur, vous devez être souffrant pour venir me débiter de pareilles vérités de La Palice, ou vous devez me prendre pour un imbécile, car il n'existe pas un homme assez dénué de bon sens pour ne pas comprendre cela tout seul."

Et, pourtant, quand il s'agit du fumier de ferme, c'est une recommandation dont l'utilité se manifeste un peu partout.

Le fumier est le capital roulant du cultivateur: il doit se transformer en récoltes successives dont les résidus retournent à l'état d'engrais pour recommencer le même cycle. Un bon fumier, bien traité et bien conservé, sera toujours la base de l'entretien de la fertilité du sol, car les engrais chimiques, malgré leur incontestable utilité, ne seront jamais destinés qu'à remédier à certains points faibles de l'engrais d'étable et à renforcer son action.

Cependant, quelle négligence ne rencontre-t-on pas trop souvent chez l'agriculteur à cet égard! Non seulement il en perd une partie, mais il en gaspille surtout la partie la plus précieuse, celle qui a le plus de valeur.

Tout le monde sait que le fumier est un engrais complet renfermant les quatre éléments essentiels des végétaux, c'est-à-dire l'azote, la potasse, l'acide phosphorique et la chaux. Mais ces éléments se trouvent très différemment répartis dans les diverses parties du fumier.

Tandis que les parties solides renferment la presque totalité de l'acide phosphorique, de la chaux et de la potasse insoluble, le purin contient surtout l'azote et la potasse solubles, qui ont le plus de valeur et coûtent le plus cher lorsqu'il s'agit de les acheter.

Il importe donc de bien conserver le fumier et surtout la totalité

du purin. Pour cela, il faut d'abord employer de bonnes litières bien absorbantes. Mais, comme la litière ne suffit pas pour absorber la totalité des déjections liquides, il s'agit de ne pas laisser perdre le reste. La première précaution est d'avoir, dans les étables et porcheries, un bon pavage, bien étanche. Cela est tout d'abord indispensable pour entretenir une bonne hygiène, sinon le sous-sol des étables serait constamment imprégné de matières en fermentation, contenant une foule de microbes, fréquemment malfaisants, et dégageant une quantité de gaz venant vicier l'atmosphère des locaux où séjournent les animaux.

Donc, suppression des planchers en bois qui laissent passer tout l'excédent du purin non absorbé par la litière. On les remplacera par un pavé en pierres cimentées ou en béton ayant une pente suffisante pour que les urines puissent s'écouler facilement vers les rigoles et de là à la fosse à purin. Mais, c'est encore sur ce point qu'on rencontre encore trop souvent l'inconséquence, même dans des exploitations agricoles qui, ayant des étables bien bétonnées, n'ont pas de remises à fumier ou de fosses à purin étanches pour recevoir les matières solides et liquides qui sortent des étables. De la sorte, le purin suintant à travers le fumier en enlève encore de la potasse solubilisée, qui va s'infiltrer en pure perte dans le sol, ou déborde dans les chemins en emportant l'or liquide de la ferme...

Si l'on voulait bien se rendre compte de la valeur réelle du fumier et du purin produits par chaque tête de bétail, on ferait certes plus attention à n'en pas perdre une parcelle. Cultivateurs, ne gaspillez pas ce capital de la ferme qu'est le fumier!...

VISONS — RENARDS

POUR stock de fondation et pour améliorer vos troupeaux, consultez-nous. Visons Labrador extra foncés et renards argentés enregistrés. Sujets d'exposition. Prix modérés. LA RENARDIERE LA FOREST, R. R. Charlesbourg, Québec.

L'OCCASION est magnifique dans la ligne de Produits de Toilette, Médécines et Produits de Cuisine. Soyez votre patron! Travaillez pour vous! Vendez de porte en porte dans un territoire réservé. Gros profits. Ecrivez pour détails et catalogue. LA CIE DES PRODUITS FAMILIEX, 570, St-Clément, Montréal.

LA SEMAINE QUI VIENT

		SOLEIL		LUNE	
		Lev.	Cou.	Lev.	Cou.
		H.M.	H.M.	H.M.	H.M.
14 au 20 octobre					
DIMANCHE	14	XXI Pentecôte. Sol. de Saint Michel...	6 08	5 12	S.053 9 21
Lundi	15	Ste Thérèse d'Avila, vierge.....	6 09	5 10	1 36 10 36
Mardi	16	S. Gérard Majella, confesseur	6 11	5 08	2 11 11 56
Mercredi	17	Ste Marguerite-Marie Alacoque, vierge	6 12	5 07	2 38 Mat.
Jeudi	18	S. Luc, évangéliste	6 13	5 06	3 03 1 15
Vendredi	19	S. Pierre d'Alcantara, confesseur	6 15	5 04	3 25 2 34
Samedi	20	S. Jean de Kenti, confesseur	6 16	5 02	3 47 3 52

JOURNAL D'AGRICULTURE

Directeur: Armand LÉTOURNEAU, L.S.A.

N'ignorez pas vos droits et vos devoirs

Précis du bill 40 concernant les produits du bétail et du bill 93 concernant le prêt agricole

BILL 40 — LOI AMENDANT LA LOI DES PRODUITS DU BÉTAIL

Les amendements apportés à cette loi pourvoient à l'autorisation des agents exportateurs de bovins ainsi que des exportateurs, pour ce qui est de l'exportation de bovins en Grande-Bretagne; le but de ces dispositions est de mettre les exportateurs et les agents exportateurs sous permis. Un contrôle peut être exercé au sujet de la qualité des bovins exportés et on peut exiger un cautionnement des agents exportateurs.

L'autorité nécessaire est pourvue pour obliger les conducteurs de véhicules commerciaux publics transportant des bestiaux pour la vente à garantir la remise du produit exact des ventes aux personnes à qui ce produit doit revenir, afin que les propriétaires aient la certitude d'être payés pour les animaux transportés au marché par camion.

L'amendement pourvoit également à un relevé complet des bestiaux achetés aux points de rassemblement et aux abattoirs, comparable aux relevés exigés pour les bestiaux vendus aux parcs à bestiaux, afin que l'on ait une statistique complète des bestiaux vendus aux parcs à bestiaux et aux salaisons.

Le ministère fédéral de l'Agriculture a reçu l'autorité nécessaire pour édicter des règlements. Certaines provinces ont présenté une demande à cet effet. Le délai accordé à une halle à bestiaux pour se conformer à un arrêté ministériel est réduit de soixante à trente jours, afin d'obtenir une action plus rapide.

La responsabilité des banques, des marchands à commission et des coopératives en ce qui concerne les fonds de dépôt au compte des expéditeurs est définie d'une façon plus claire.

BILL 93 — LOI MODIFICATRICE DU PRÊT AGRICOLE CANADIEN

Les amendements apportés à la loi du prêt agricole adoptée à la dernière session du Parlement ont pour but de fournir, par l'intermédiaire de la Commission canadienne du prêt agricole, de nouvelles facilités de crédit aux cultivateurs.

Aux termes de la loi originale du prêt agricole, la Commission est autorisée à prêter de l'argent aux cultivateurs sur première hypothèque jusqu'à un maximum de 50% de la valeur estimée de la terre, plus 20% de la valeur des bâtiments situés sur cette terre. En pratique, cela représente entre 40 et 50% de la valeur de la ferme.

Les amendements à la loi comportent des dispositions permettant à la Commission de faire de nouvelles avances de fonds aux cultivateurs qui ont obtenu des prêts sur première

AGRICULTEURS

le même danger
vous menace tous!

C'EST DONC
SEULEMENT

par le front unique
que vous pourrez
vaincre. :: ::

hypothèque. Ces nouvelles avances de fonds doivent être garanties par une deuxième hypothèque sur la terre de la ferme et par un gage sur la propriété personnelle de l'emprunteur. Les avances de fonds sur deuxième hypothèque et sur propriété personnelle peuvent atteindre jusqu'à la moitié du montant avancé sur la première hypothèque, mais le maximum des avances combinées sur la première et la

NOTRE COUVERTURE

La magnifique photographie qui orne la couverture du présent numéro a été prise par M. Max Sauer, jr, photographe de grand talent. Elle est reproduite grâce à une entente avec l'Associated Screen News" et l'Agence Canadienne d'Imprimerie et de Lithographie."

L'AMENDEMENT A LA LOI DES PRODUITS DU BÉTAIL permet de mettre les exportateurs sous permis.



Un contrôle peut aussi être exercé au sujet de la qualité des bovins exportés et un cautionnement peut être exigé.

deuxième hypothèques ne doit pas dépasser les deux-tiers de la valeur estimée de la terre et des bâtiments pris comme garantie pour le prêt.

Les prêts sur première hypothèque continueront à être remboursables sur un système d'amortissement en versements annuels égaux consécutifs, répartis sur une longue série d'années. Les prêts sur deuxième hypothèque seront remboursables sur une série de six années et porteront intérêt à un taux qui ne dépasse pas plus de 1% le taux d'intérêt prélevé sur le montant de la première hypothèque.

D'autres dispositions ont pour but d'aider les cultivateurs qui ont fait des règlements approuvés avec leurs créanciers sous les dispositions de la "Loi des accommodements entre cultivateurs et créanciers" de se procurer du crédit par l'intermédiaire de leur hypothécaire pour financer leurs opérations de culture pendant la période de temps qui suit immédiatement la date de leur accommodement approuvé. Dans les cas où un accommodement approuvé de ce genre a été conclu, la Commission est autorisée à faire des avances de fonds à un hypothécaire qui détient une première hypothèque sur la propriété du cultivateur-débiteur pour un montant ne dépassant pas le quart du principal encore à payer sur ladite hypothèque. Ce prêt doit être dépensé par l'hypothécaire, pour financer les opérations du cultivateur-débiteur. Ces prêts sont faits sur la garantie d'une cession par l'hypothécaire de l'hypothèque qu'il détient sur la ferme et sont remboursables dans un délai d'une année après la date de l'avance de fonds. D'après la définition donnée dans la loi, les hypothécaires auxquels des avances de fonds de ce genre sont faites sont des compagnies de prêts, de dépôt ou d'assurance incorporées sous les lois fédérales ou provinciales et ils peuvent aussi comprendre ces corporations, personnes, catégories de corporations ou personnes qui peuvent être désignées par le gouverneur-en-conseil.

Les amendements à la loi pourvoient également à la garantie par le gouvernement du Canada des obligations de la Commission jusqu'à un montant de \$40.000.000.

Le taux de l'intérêt compté par la Commission à ses emprunteurs est basé sur le taux que la Commission elle-même doit payer sur les fonds qu'elle a empruntés pour faire des prêts sur la garantie de ses obligations. La disposition pourvoyant à la garantie par le gouvernement des obligations de la Commission a pour but de permettre à la Commission de vendre ces obligations à un faible taux d'intérêt.

Avez-vous entendu dire que...

La loi fédérale sur le bill 92 — LOI POUR FACILITER LES COMPROMIS ET LES ARRANGEMENTS ENTRE LES CULTIVATEURS ET LEURS CRÉANCIERS — est entrée en vigueur ces jours-ci. Voici, en peu de mots, en quoi consiste cette loi votée au cours de la dernière session fédérale.

En ces trois ou quatre dernières années, certaines provinces ont décrété un moratoire accordant au cultivateur une extension de temps pour le paiement de ses dettes et le protégeant contre le danger d'une saisie immédiate par ses créanciers, mais il ne s'est fait encore que très peu de progrès en ce qui concerne les accommodements et le règlement des dettes qui ont été contractées lorsque les niveaux des prix étaient plus élevés, et dont le cultivateur ne peut que bien difficilement s'acquitter aujourd'hui, à cause de la diminution qui s'est produite dans le revenu de la ferme.

La Loi des arrangements entre cultivateurs et créanciers, adoptée à la dernière session du Parlement, a pour but de pourvoir un moyen peu coûteux par lequel le cultivateur débiteur, qui ne peut satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent dues, peut soumettre à ses créanciers, sans qu'il soit obligé de se déclarer en banqueroute, des propositions pour un accommodement, une extension de temps ou un arrangement de ses affaires. La procédure générale se rapportant aux propositions pour des accommodements ou un arrangement sous la Loi des Banqueroutes s'applique également aux propositions faites sous cette Loi. Si la proposition faite par le cultivateur ou modifiée par après est approuvée par les créanciers, elle est ensuite confirmée par le tribunal et elle lie aussi bien le débiteur que les créanciers.

Au cas où le cultivateur et ses créanciers ne peuvent en venir à un accord sur une proposition soumise par le cultivateur, une Commission de Revue désignée pour la province peut, à la requête du cultivateur ou d'un créancier, formuler une proposition pour la composition des affaires du cultivateur, basée sur la solvabilité actuelle et future du cultivateur et la valeur productive de sa ferme. La Commission de Revue a le pouvoir de confirmer ses propositions et d'en imposer l'application au cultivateur et à ses créanciers, quand bien même ils n'y consentiraient pas.

La Commission de Revue peut refuser de faire une proposition lorsqu'il est impossible d'en venir à un arrangement considéré comme juste envers le cultivateur et ses créanciers.

Après qu'une proposition a été approuvée et confirmée par le tribunal ou une commission de revue, le cultivateur qui ne s'en tient pas aux termes de la proposition commet un acte de banqueroute, à moins que le tribunal auquel la demande pour un receveur est présentée ne soit d'avis que si le cultivateur ne s'en est pas tenu aux termes de la proposition, c'est par suite d'une cause qui échappe à son contrôle. Pour les fins de cette loi, un culti-

vateur est une personne dont l'occupation principale est de cultiver le sol.

Les dispositions de cette loi n'entrent en vigueur dans une province que lorsqu'une proclamation à cet effet est lancée par le Gouverneur-en-Conseil.

La loi contient une autre disposition à l'effet que lorsque le taux d'intérêt sur un prêt de ferme dépasse sept pour cent par an, le propriétaire de la ferme hypothéquée peut offrir le principal et l'intérêt avec trois mois d'intérêt au lieu d'avis, et qu'aucun intérêt en excès de cinq pour cent par an ne sera payable par la suite. Cette disposition est entrée en vigueur lorsque la loi a été adoptée.

Les officiers préposés à l'application de cette loi viennent d'être nommés par le gouvernement fédéral.

En voici les noms:—

Abitibi, Ferdinand Gervais, Landrienne; *Arthabaska*, A.-H. Chabot Thetford Mines; *Beauce*, J.-A. Lambert, St-Joseph de Beauce, et Albert Bouchard, Ste-Claire; *Chicoutimi*, Henri Girard, Chicoutimi; *Gaspé*, J.-P. Leboutillier, Paspébiac; *Kamouraska*, Alphonse Langlais, Rivière Bleue; *Montmagny*, Thomas Tremblay, Montmagny; *Pontiac*, W.-J. Lough, Fort Coulonge, et G.-P. Vézina, St-Bruno de Guigues; *Québec*, Frédéric Dorion, avec juridiction sur Bellechasse, Québec, et L.-René Gagné, Québec; *Rimouski*, Georges Ducasse, Val Brillant; *Roberval*, Charles Potvin, St-Coeur de Marie; *Saguenay*, J.-A. Lapointe, La Malbaie, et Gustave Jobidon, Château Richer; *Beauharnois*, O.-T. Lemieux, St-Chrysostôme; *Bedford*, Albert Pinsonneault, St-Sébastien; *Hull*, Alexander Taché, Hull; *Iberville*, Amédée Brien, St-Jean; *Joliette*, Conrad Perreault, Joliette; *Montcalm*, E. Mun, St-Jacques l'Acchigan; *Montréal*, Ernest Rochon, Montréal, J.-A. Lefebvre, Montréal et Charles Roy, Chambly; *Nicolet*, Henri-R. Dufresne, Nicolet; *Richelieu*, Eugène Arpin, St-Ours; *St-François*, Antonio Drolet; *Sherbrooke*, W. L. Shurtleff, Coaticook; *St-Hyacinthe*, Horace St-Germain, St-Hyacinthe; *Terrebonne*, J.-A. Belisle, St-Eustache, et William M. Scott, Lachute; *Trois-Rivières*, Z. Forest, Trois-Rivières.

Sully, paroisse du comté de Témiscouata, a déjà un orphelinat qui rend de grands services dans la région. Pour étendre le rayonnement de cette institution, M. Godbout, ministre de l'Agriculture, vient de décider qu'une section agricole sera sous peu ajoutée aux matières déjà enseignées. Un contrat sera bientôt signé à cet effet avec les Clercs de St-Viateur, directeurs de l'orphelinat.

C'est le troisième contrat du genre que passe le ministère de l'Agriculture. Le premier a été bâclé en faveur de l'orphelinat de Saint-Ferdinand, et le deuxième avec les Frères de l'Instruction Chrétienne au sujet de l'orphelinat de Ste-Germaine.

Grâce à ce contrat, les orphelins et les fils de cultivateurs des environs pourront suivre un cours moyen d'agriculture sous la direction d'un technicien dont le salaire est en grande partie payé par le gouvernement.

Depuis qu'ils sont propriétaires de l'orphelinat de Sully, les Clercs de St-Viateur ont activé le défrichement de la ferme dont une

bonne partie est maintenant propre à la culture. Le cours d'agriculture que l'on greffera au cours ordinaire sera d'autant plus efficace que l'orphelinat est situé dans un pays neuf.

Comme par les années passées, l'Orphelinat agricole de St-Ferdinand ouvrira ses portes aux fils de cultivateurs désireux de s'instruire. Les classes commenceront le 2 novembre pour se terminer le 1er mai 1935. Les cours d'agriculture sont donnés par un instructeur diplômé; les cours de français, d'anglais et de comptabilité par des prêtres séculiers. Pour plus de renseignements, prière de s'adresser à M. le Directeur de l'Orphelinat agricole, St-Ferdinand, cté de Mégantic.

Avec la collaboration des autorités religieuses du diocèse et du ministère de la Colonisation, le personnel du ministère de l'Agriculture fonde une paroisse de colonisation en Abitibi.

Telle est la nouvelle que nous avons apprise. M. le sous-ministre Richard, qui a usé de toute son influence pour que se réalise ce projet, a fait connaître ces jours derniers à M. le curé Maxime Fortin, de Saint-Michel, la décision de M. Vautrin, qui approuve l'initiative de M. Louis-Philippe Roy, chef des Services au ministère de l'Agriculture.

Afin de ne pas perdre de temps, M. l'abbé Maxime Fortin a réuni immédiatement chez lui, à Saint-Michel, M. l'abbé Deschênes, représentant officiel de M. le sous-ministre Richard, MM. les agronomes Carrignan et Brown afin d'organiser sans tarder le recrutement. On réclamera le concours des curés des diverses paroisses de Bellechasse pour constituer cet automne un noyau important de colons qui s'en iront dans le canton de Villemontel, un des meilleurs de l'Abitibi.

M. Leroy Poulin, élève de Ste-Anne de la Pocatière, vient de soutenir d'une façon brillante une thèse qui lui a valu le titre de licencié en sciences agricoles. M. Poulin avait choisi comme sujet: L'enseignement primaire rural dans la province de Québec.

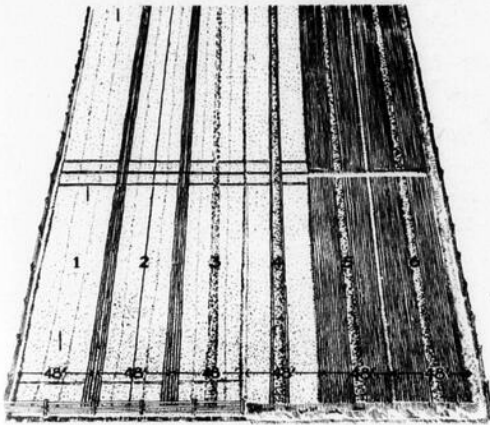
La principale réforme suggérée dans cette thèse consiste à créer une demande en campagne pour un personnel enseignant compétent et d'offrir au jeune homme les moyens matériels de se faire une carrière dans ce domaine.

M. Poulin suggère encore la création d'un bureau agricole d'avisers techniques, l'introduction de techniciens agricoles dans le Conseil de l'Instruction Publique, le "décongestionnement" du programme de l'école primaire rurale dans les trois premières années, l'exclusion de l'agriculture comme matière distincte au programme primaire élémentaire, pour y substituer des notions de sciences naturelles, la révision des manuels de classe, finalement l'introduction de classes spéciales et de cours saisonniers pour les enfants de 12 à 14 ans.

Nos félicitations à ce brillant confrère.

Au temps des labours

Considérations encore d'actualité présentées par Orens GARNEAU, B.S.A.



NOUS nous rappelons avoir assisté à une conférence agricole il y a une trentaine d'années. Le conférencier disait qu'il n'y avait pas de raison pour qu'on fasse les labours au printemps. Dieu sait si l'on a dû en trouver, des raisons, depuis ce temps-là ! Il y a encore tant de cultivateurs qui attendent le printemps pour faire la plus grande partie de leur labour. Voilà une petite lacune à corriger cette année.

Les terres lourdes labourées au printemps restent "motteuses". Les diverses particules du sol sont tellement grosses qu'elles ne peuvent pas adhérer aux grains de semence. Les germes ne se développent pas parce qu'ils ne viennent pas en contact avec la chaleur et l'humidité nécessaires.

Les labours faits au printemps dans les pâturages ou les prairies, que le sol y soit lourd ou léger, sont très souvent funestes à la germination d'une bonne proportion des graines. Il s'y développe une fermentation sous le labour causée par la décomposition des tiges et racines des plantes. La chaleur causée par ce qu'on peut appeler cette réaction est souvent assez forte pour tuer les graines ou entraver le développement des racines des jeunes plantes.

Les terres sèches et légères, en chaume non grainé, qui sont labourées au printemps, ne souffrent généralement pas des inconvénients que nous venons de décrire. Cependant, on y trouve encore des désavantages. En voici un : pour labourer ces terres au printemps, il faut attendre que le sol soit suffisamment séché. Qu'arrive-t-il alors ? Vous le devinez facilement : Ces terres sablonneuses, élevées, sont assez sèches pour être labourées au moment où elles devraient être ensemencées. Et comme il est très important d'ensemencer les terres sèches de bonne heure, il est facile de comprendre qu'il y a toujours avantage à les labourer à l'automne. "Les premiers grains mis en terre dans de bonnes conditions sont toujours ceux qui rendent le plus". Cela s'applique aux terres sèches plus qu'à toutes les autres.

Quand on laboure au printemps, quelle que soit la nature du terrain, on devrait toujours attendre qu'il soit assez sec pour être ensemencé le même jour. C'est ce qui explique qu'on soit toujours en retard pour faire ses semailles dans de bonnes conditions si l'on a la mauvaise habitude de faire ses labours au printemps.

Des bandes de terre taillées d'égale largeur et bien versées à un angle de 45 degrés, voilà l'idéal d'un bon labour. Leur épaisseur doit représenter les deux-tiers de leur largeur. Ces labours doivent être faits avec une charrue à coupe carrée. L'espace libre entre chaque bande de terre permet à l'eau de s'écouler rapidement vers les raies, rigoles et fossés.

Les bandes de terre versées à plat empêchent l'eau de circuler librement sous les labours. Les terres lourdes souffrent particulièrement de ce fait. La couche labourée se prend en masse et sèche très lentement au printemps. Ce système ne semble praticable que dans les terrains sablonneux très secs.

On peut arriver à bomber des planches en endossant dessus, par plusieurs labours successifs, mais il ne faut pas oublier que, les premières années, on prend des risques de compromettre les récoltes, parce que les planches sont trop larges et trop plates. Il vaut beaucoup mieux y apporter plus de travail dès le début et être assuré de tirer des profits de ce surcroît de travail dès la première année.

Lorsqu'il est possible d'avoir un "grader à chemin" à sa disposition, cela permet de mieux aplanir les planches retaillées, tout en accentuant leur bombage, avec moins de frais de main-d'oeuvre.

On ne devrait pas, autant qu'il est possible de le faire, bomber des planches de moins de quarante-huit pieds, soit quatre planches à l'arpent. On trouve quelquefois avantage à porter cette largeur à soixante-cinq et soixante-dix pieds. Plus les planches sont larges, plus il faut approfondir les raies d'égout.

Quelquefois, on a bombé les planches sans faire disparaître les "abouts" ou chaintres. Autant dire que la moitié de la valeur du travail est perdue, parce qu'il est généralement impossible de maintenir la rigole qui longe le chaintre assez profonde pour égoutter les raies d'une manière suffisante. Il faut donc labourer un champ ainsi amélioré de bout en bout, d'une clôture ou d'un fossé à l'autre. Lorsqu'on finit la planche, il reste bien deux petites pointes dans les côtés du bout de la planche ;

il suffit de faire quelques tours en tournant sur le bout de la planche pour les faire disparaître et continuer la raie d'égout jusqu'au fossé ou jusqu'à la clôture.

Explications du dessin que vous voyez à gauche :—

Il représente un champ d'un arpent et demi de largeur où l'on veut faire disparaître les chaintres ou "abouts" et les petites planches de 15 à 18 pieds de largeur pour les remplacer par des planches de 48 pieds. Pour procéder à l'élargissement et au bombage des planches, il faut d'abord charroyer toutes les levées de fossé dans les parties basses du terrain. Ensuite, on mesure le champ aux deux extrémités afin de le diviser en planches d'égale largeur aux deux bouts.

Après avoir indiqué par des piquets les endroits où doivent se trouver les raies d'égout, on y plante des jalons et on fait de même pour l'endroit où se trouvera le centre de la planche, comme on peut voir sur la planche 1.

On plante ensuite des jalons sur les côtés et le centre de la planche et on tire également six sillons, en labourant à "dia", à l'endroit où se trouve la raie d'égout et un simple sillon sur le centre, comme on peut le voir sur la planche 2.

Il s'agit ensuite de charroyer à la pelle à cheval sur le centre de la planche toute la terre qui est labourée sur ses côtés, cela, en bandes aussi étroites que possible, comme on peut le voir sur la planche 3.

Suit un labour à "hue" en endossant le long de cet amas de terre situé sur le centre de la planche, comme il est fait sur la planche 4. On laboure ainsi jusque dans le fond de la dépression causée par l'enlèvement de la terre et on tire, en dernier lieu, une bonne raie de curage aussi profonde que possible.

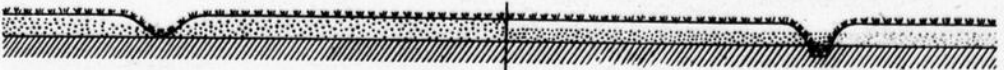
On peut voir, par les planches 5 et 6, que non seulement les "abouts" ou chaintres, qui bordaient le fossé traversant le champ au centre, ont disparu, mais aussi celui du bout du champ. En procédant ainsi, on augmente la rapidité d'écoulement des eaux, puisque les raies d'égout se vident directement dans les fossés, et on supprime du même coup l'entretien de trois rigoles.



Cette vignette fait voir l'importance d'une bonne raie de curage. Regardez à gauche : cinq à six pouces d'eau dans la raie d'égout suffisent pour que la couche labourée baigne entièrement dans l'eau. Vous constaterez que le niveau d'eau est beaucoup plus bas dans la partie située à droite, où l'on a creusé une raie de curage dans la raie d'égout.



Il faut prendre des précautions, non seulement après les labours, mais même jusqu'après les semailles ; une raie de curage doit être tirée une première fois après les labours et une seconde fois après les semailles. La partie gauche montre les inconvénients provenant de l'absence de cette raie de curage après les labours et après les semailles ; à droite, vous remarquerez les demi-résultats : on a tiré une raie de curage après les labours, mais non après les semailles.



A gauche, notez les résultats obtenus avec une raie de curage tirée après les labours seulement. La partie droite montre l'assèchement rapide opéré en tirant une raie de curage, et après les labours, et après les semailles.



PAGE DU SERVICE DE L'HORTICULTURE

MAURICE TALBOT, B.S.A.
G. BILLAULT

J.-H. LAVOIE, I.F., L.S.A., chef
J.-E. GRISE, L.S.A.
GEO. MAHEUX, M.A., I.F., L.S.A.
MOISE GAGNON, B.S.A.

CONRAD TURCOT, B.S.A., M.Sc.
J.-C. MAGNAN, B.S.A.



Les principes de l'alimentation en aviculture

LES HYDRATES DE CARBONE

CE sont des composés organiques formés de trois éléments: le carbone, l'hydrogène et l'oxygène. L'amidon, les sucres, les pentosanes et la cellulose font partie de ce groupe. Cette dernière, bien que peu utilisée par la volaille à cause du système digestif court et simple qui lui est particulier, doit entrer pour une faible partie dans une ration. Si, par le volume qu'elle donne au mélange de concentrés, elle facilite le péristaltisme (contraction) de l'intestin et favorise la digestion, elle peut aussi causer des troubles digestifs, lorsque servie en trop grande quantité. La cellulose, souvent dénommée la fibre dans les tables d'analyse, se rencontre dans presque tous les aliments, mais dans des proportions variées. Il s'agit alors de choisir les aliments afin d'obtenir une ration dont le pourcentage en fibre est de 4 à 5.

Les hydrates de carbone ont pour rôle de fournir de la chaleur et de l'énergie, d'aider à la formation du gras de l'oeuf, de passer à l'état de réserve sous forme de tissus adipeux, s'ils sont incomplètement utilisés comme source d'énergie.

LES MATIÈRES GRASSES

Elles comprennent les mêmes éléments que les hydrates de carbone, mais en proportions différentes. Leur rôle est aussi de fournir de la chaleur et de l'énergie. Toutefois, leur valeur calorique est 2.25 fois plus élevée que celle des hydrates de carbone. Voilà pourquoi, dans la détermination des unités nutritives d'un aliment, on les multiplie par 2.25. Si elles ne sont pas utilisées à cette fin, elles forment les tissus adipeux ou la graisse que l'on trouve dans les plis de la cavité abdominale, autour de l'oeil, du coeur, de l'intestin, des

rognons, etc., où elle sert d'amortisseur. Sous la peau, qu'elle complète à la manière d'une doublure, elle protège le corps contre les refroidissements.

Les tissus adipeux forment une réserve utilisable par l'animal qui, à un moment donné, reçoit une ration incapable de satisfaire à ses exigences. Advenant ce cas, l'organisme entame ses économies pour fonctionner normalement et pourvoir au maintien de la température du corps et de ses activités. Dès lors, on observe un amaigrissement graduel et d'autant plus rapide que la ration est insuffisante à combler le régime déficitaire ou que la production est plus intense.

En conclusion, l'animal à l'entretien, en croissance ou en production, requiert dans son alimentation des hydrates de carbone et des matières grasses en quantité suffisante pour répondre aux exigences journalières de l'organisme et même pour créer des réserves susceptibles de parer à une légère déficience de la ration.

Un excès d'hydrates de carbone et de matières grasses dans la ration se traduit par l'engraissement: condition que l'on doit éviter chez l'animal en croissance ou en production. S'il y a accumulation exagérée de réserve graisseuse, c'est l'indication infaillible d'une mauvaise proportion entre les éléments protéiques et non protéiques (hydrates de carbone et matières grasses), ces derniers étant en excès. On dit alors que la relation nutritive est trop large. Quelle est la conséquence de ce rationnement? L'animal trop gras vit quelque peu de ses réserves. Son appétit étant moindre, il consomme une quantité insuffisante d'aliments protéiques et est souvent inactif.

Par Adhémar GRATON

professeur à l'Institut Agricole d'Oka.

Le ralentissement de la croissance ou de la production s'ensuit.

En principe, il faut admettre que la protéine, formatrice de muscles, est un facteur de croissance et de production, se rappelant toutefois qu'elle rend à son maximum à la condition d'être équilibrée par les autres éléments de la ration.

LES MATIÈRES MINÉRALES

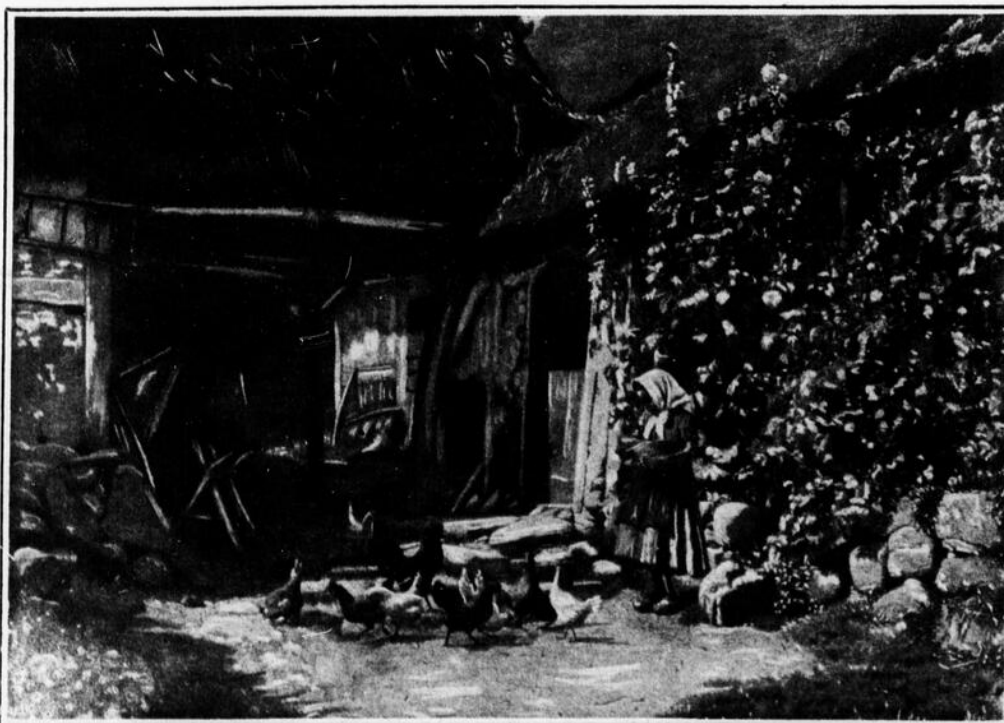
Sous ce titre, on entend un groupe de substances inorganiques comprenant le calcium, le phosphore, le soufre, le sodium, le potassium, le fer, le chlore, etc. Ces substances se retrouvent chacune en quantité plus ou moins grande comme résidu de la combustion des plantes ou des animaux.

Que l'on brûle la tige ou le fruit d'une plante ou encore un animal, il y a toujours un résidu quelconque de substances diverses dont les proportions sont très variables. C'est donc une erreur de croire que les matières minérales entrent seulement dans la formation du squelette de l'animal ou de la charpente d'une plante. Elles jouent encore un rôle physiologique important. Présidant à la contraction du muscle cardiaque, à la respiration, à l'activité du système nerveux, au phénomène de la digestion, aux excréments et aux sécrétions les plus diverses, elles sont, en conséquence, indispensables au bon fonctionnement de l'organisme.

La plupart des matières minérales sont apportées en quantité suffisante dans les grains et les plantes pour répondre aux exigences de l'animal. Il faut cependant excepter le calcium, le phosphore, le chlorure de sodium et parfois l'iode que l'on doit ajouter quotidiennement aux concentrés à cause des exigences de l'organisme ou encore de la pénurie des aliments en ces principes. L'aviculteur n'a pas à considérer les formules compliquées de matières minérales incluant le fer, le cuivre, le soufre, etc.; quatre substances seulement l'intéressent dans la confection d'une ration. En négliger l'apport, c'est affecter la constitution de l'oiseau, obvier à sa croissance, diminuer et même arrêter sa production.

Les exigences de la volaille: — Le sujet en croissance, pour suffire à son activité cellulaire qui est très grande, pour former et réparer son ossature, et l'adulte en production, pour s'entretenir et produire, exigent ces quatre substances ci-dessus mentionnées en quantité et qualité suffisantes. Le calcium et le phosphore doivent même être servis selon un rapport déterminé: de là, la distinction existant entre apports minimum et optimum de matières minérales dans la ration.

Le poussin peut être victime du rachitisme, maladie résultant du besoin d'aliments formateurs d'os dans l'organisme. Un manque de calcium et de phosphore, un mauvais rapport entre ces deux substances ou encore une insuffisance de vitamine "D" dans la ration peuvent être alternativement ou simultanément la cause du rachitisme. La carence de vitamine "D" rend impossible l'absorption du calcium et du phosphore, bien que ces deux substances soient en quantité suffisante dans l'alimentation. Par contre, le calcium et le



Scène de la vie rurale au Danemark aux environs de 1900. D'après une illustration de F. Vermehren

(Suite à la page 14)



PAGE DU SERVICE DE L'HORTICULTURE

MAURICE TALBOT, B.S.A.
G. BILLAULT

J.-H. LAVOIE, I.F., L.S.A., chef
J.-E. GRISE, L.S.A.
GEO. MAHEUX, M.A., I.F., L.S.A.
MOISE GAGNON, B.S.A.

CONRAD TURCOT, B.S.A., M.Sc.
J.-C. MAGNAN, B.S.A.



Le céleri de conservation

Le céleri de conservation fait l'objet d'un commerce important sur le marché de Montréal et, chaque année, il se rentre aux entrepôts frigorifiques de Montréal environ 90,000 cageots qui sont vendus en novembre, décembre et janvier.

Sur ces 90,000 cageots, 70,000 environ proviennent de l'Ontario, ce qui revient à dire que, en considérant les pertes habituelles, les producteurs ontariens vendent dans le courant de l'hiver environ 100,000 douzaines de céleri valant environ \$75,000. Voilà la somme approximative que les consommateurs de Montréal envoient dans l'Ontario chaque année pour l'unique item CELERI.

Sur cette somme, lorsqu'ils ont payé toutes leurs dépenses, terrain, travail, transport, il revient aux producteurs ontariens \$30,000 de bénéfices nets. Pourquoi les cultivateurs de la région de Sherrington, Huntingdon et d'ailleurs ne se "planteraient"-ils pas... du céleri?... La culture en est payante, les chiffres le prouvent.

Le céleri moyen se vend actuellement 50c. la douzaine; les producteurs à ce prix font déjà un bénéfice; rentré à l'entrepôt frigorifique, il coûtera, emballage, transport et prix d'entreposage compris, pertes par maladie ou autres causes également comptées, 35c. de plus la douzaine. Il se vend en décembre au prix moyen de \$1.15 la douzaine; par le seul fait de l'entreposage, le céleri donnera donc un bénéfice supplémentaire de 60c. par cageot de 2 douzaines.

Actuellement, une dizaine de producteurs qualifiés rentrent du céleri aux entrepôts frigorifiques et se débattent pour essayer de résister à la concurrence ontarienne. Y parviendront-ils? C'est moins que certain. Au contraire, s'il y avait plus de producteurs de céleri destiné à la conservation, leur force réunie et une intelligente coopération permettraient de reprendre un marché intéressant qui nous échappe.

Nous avons un grand avantage sur le producteur de l'Ontario, c'est celui de pouvoir économiser 30c. par cageot sur le coût de transport. Notre prix de revient est, par ce fait, bien inférieur à celui de l'Ontario. Grâce à la proximité de nos marchés, nous pourrions vendre avec bénéfice notre céleri qui est tout aussi bon, sinon meilleur, que celui de nos voisins, à 30c. plus bas par cageot. Pourquoi ne pas profiter de cet avantage?

De l'avis des principaux producteurs de céleri de la province, c'est le fait de notre petite production de céleri de conservation et l'étendue de nos possibilités de vente qui encouragent la production ontarienne.

Déjà plusieurs essais de culture ont été entrepris avec succès et la question de la production de céleri d'automne vaut la peine d'être sérieusement considérée.

R. RICHARD,
agronome spécial.

La taille de la vigne

La taille de la vigne a pour but de donner une forme convenable aux jeunes plants, de restreindre leur développement pour en assurer une fructification plus régulière, d'obtenir des grappes plus fournies et plus belles, d'assurer le développement normal et la maturité des grains. Elle facilite également les arrosages, les sarclages et la cueillette.

Ce n'est que par une longue habitude que la praticien arrive à tailler convenablement la vigne, car il est indispensable de s'adapter aux différentes variétés, qui demandent différentes tailles, et aux formes qui donnent le plus de satisfaction dans une région.

En général, les formes élevées ou à grand développement appelées en termes techniques "Hautain" et "Palmette verticale" ne doivent être préconisées que dans les terres riches et profondes. Ces formes élevées sont adoptées dans toutes les régions où les gelées tardives du printemps sont à craindre.

Les formes basses "Cordon" et "Gobelet" sont particulièrement favorables aux terrains maigres, peu profonds; elles ont encore l'avantage de permettre une maturation plus facile du raisin, car plus la grappe se trouve près du sol, plus elle profite de la chaleur que la terre lui renvoie. Par contre, les gelées printanières affectent grandement les bourgeons à fruits.

La fructification de la vigne s'opère exclusivement sur les bourgeons de l'année qui se développent sur les "sarments" ou branches de l'année précédente. Ce sont donc ces derniers sarments qu'il faudra garder.

Nos vignes étant en général greffées sur des cépages américains très vigoureux, elles fructifient mieux quand on les soumet à une taille allongée. On conservera donc un à deux sarments en entier sur chaque branche char-

pentière; l'un de ces sarments portera le fruit l'année suivante et l'autre sera le sarment de remplacement, seul conservé à l'automne suivant. Pour être bien faite, la taille doit être proportionnée à la capacité de végétation; un pied faible sera donc plus taillé qu'un pied vigoureux.

Cette taille d'hiver ne se fait que lorsque les feuilles sont tombées, c'est-à-dire à partir de fin octobre et peut se prolonger jusqu'au printemps. Il ne faut pas cependant tailler pendant les fortes gelées, pour éviter de casser ou écraser le bois.

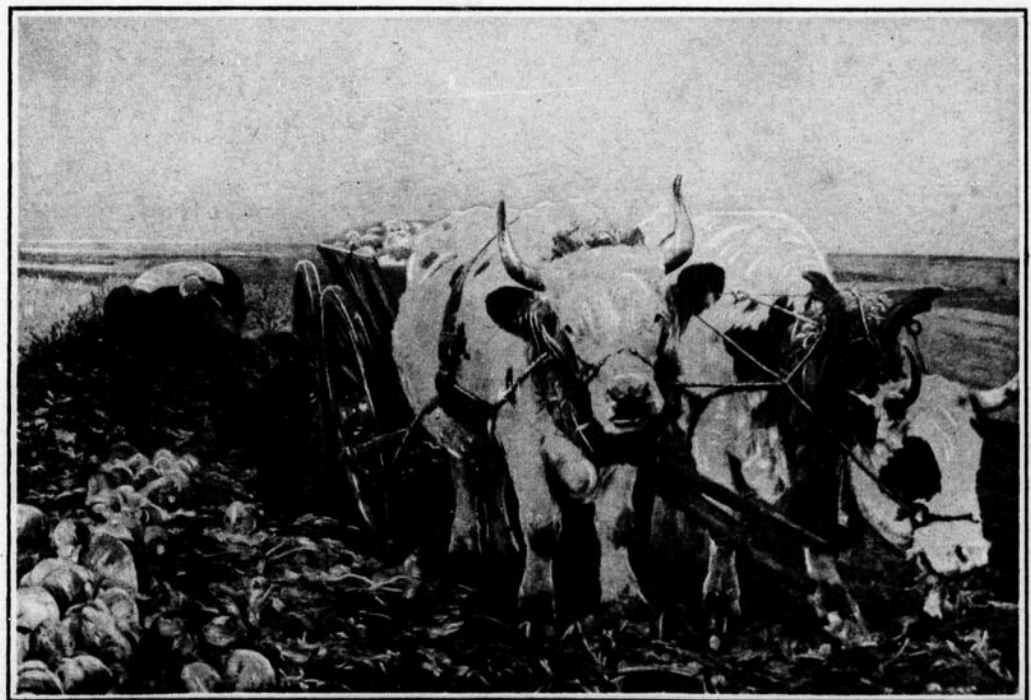
Les outils nécessaires à la taille de la vigne sont: un bon sécateur pour couper le bois de l'année et celui de deux à trois ans; un second sécateur à grand manche, sans ressort, avec lequel on ne coupe que les grosses branches. Les coupes de ces grosses branches seront ensuite rafraîchies au moyen d'un greffoir.

R. RICHARD,
agronome spécial.

Rentrez vos glaïeuls, dahlias, etc.

Les plantes bulbeuses telles que glaïeuls, montbretias, bégonias tubéreux, amaryllis qui ont terminé leur floraison doivent être rentrées avant les fortes gelées. En fin d'octobre, on les arrachera; on coupera les tiges à quelques pouces des bulbes; on les laissera sécher ensuite au soleil, trois ou quatre jours. Puis ces bulbes seront disposés sur des claies, dans une pièce saine, à l'abri du gel et de la trop grande chaleur.

On arrachera également les rhizomes de dahlia, de canna, etc. On leur laissera trois ou quatre pouces de tige et après les avoir fait ressuyer, on les transportera dans un local sec et sain.

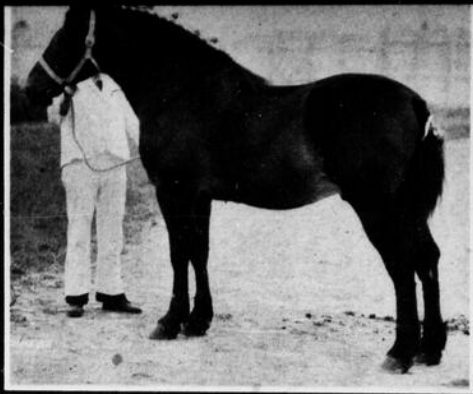


Scène de la vie rurale au Danemark aux environs de 1900. D'après un tableau de N. Petersen-Mols

IL Y A DE BONS CULTIVATEURS
DANS NOTRE PROVINCE, MAIS IL Y
A MOINS DE BONS NOURRISEURS



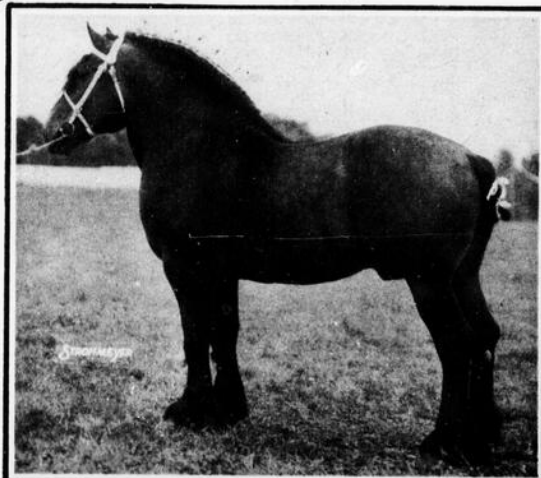
TOM,
PRIX DE CHAMPIONNAT
DES ÉTALONS CANADIENS.
*Au Haras de St-Joachim,
St-Joachim,
Montmorency.*



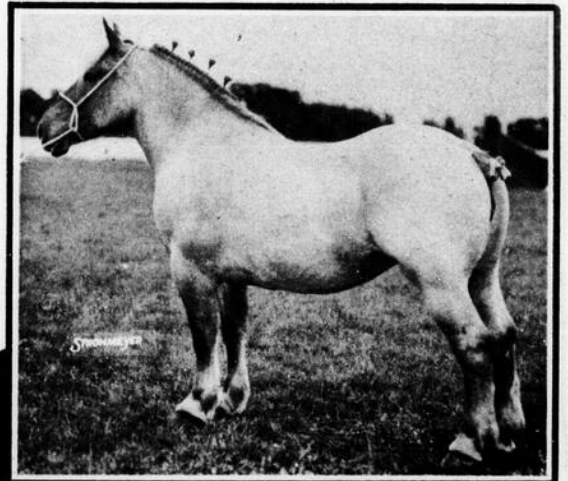
OCTAVIE DE CAP-ROUGE
PRIX DE CHAMPIONNAT
DES JUMENTS CA-
NADIENNES.
*Au Haras de
St-Joachim.*

QUELQUES
AL'EXPOSITION PROVINCIALE

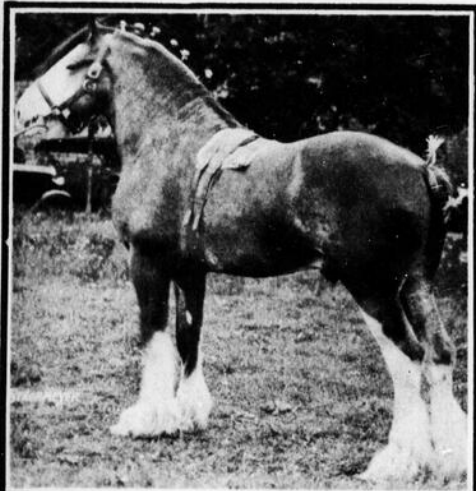
QUE DE CHEVAUX MONTRERENT, ÉCUEE LEUR VIE DURANT, LES TRES
RÉSULTANT DE PREMIERS FERRAGES FAÏES A LA DIABLE!



CAESAR MASTERPIECE,
PRIX DE CHAMPIONNAT DES
ÉTALONS BELGES.
*A M. Ernest Brunelle,
Ste-Sophie,
Mégantic.*



RAMONA,
PRIX DE CHAMPIONNAT
DES JUMENTS BELGES.
*A M. S.-J. Chagnon,
Frelighsburg, P.Q.*

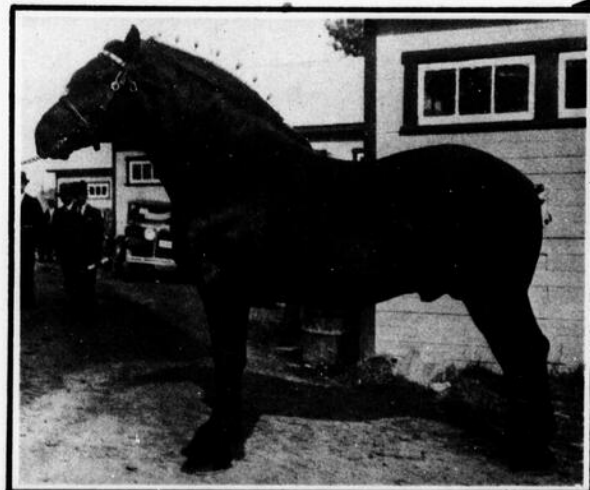


ELEGANCE, PRIX DE CHAM-
PIONNAT DES ÉTALONS
CLYDE.
*A M. R. R. Ness,
de Howick,
P.Q.*

UN POULAIN MAL SOIGNÉ AU COURS DE SON PREMIER HIVER-
NEMENT EST FICHU POUR FAIRE UN BEAU ET BON CHEVAL



CARBEL,
PRIX DE CHAMPIONNAT
DES JUMENTS
PERCHERONNES.
*A M. F.-X. Labbé,
Victoriaville, P.Q.*



KINGSTON, PRIX DE CHAMPIONNAT
DES ÉTALONS PERCHERONS
Propriété de la Brasserie Dawes.

DANS CERTAIN
AUCUN PROFIT
VENU ANNUEL

LES BONS ÉLEVÉS
DE NOTRE PROVINCE
COMPTENT PEU
LES OCCASIONS
COUP SUR LE ZÉ
RAISONNÉ ET LA
SÉVÉRANCE DA
L'EFFORT.

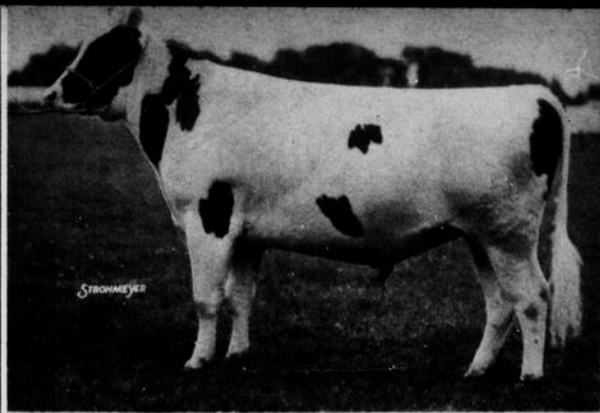
BERNIE
PRIX DE
DE VACHE
de la Ferme
Provinciale
De Cham-
bault.

ULT
PRIX
TAU
de la
Côte,

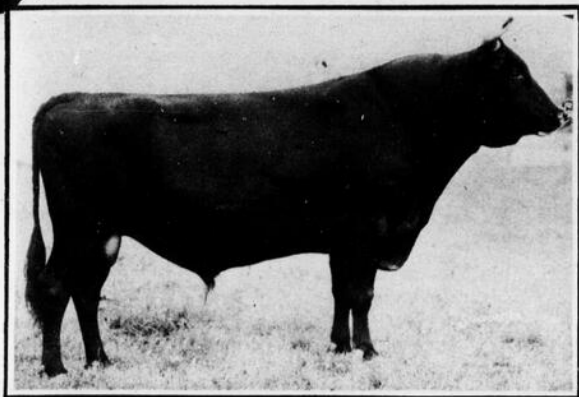
PRIMÉS ALÉ DE QUÉBEC



LE MOINES
POINT
ENTERPRISE



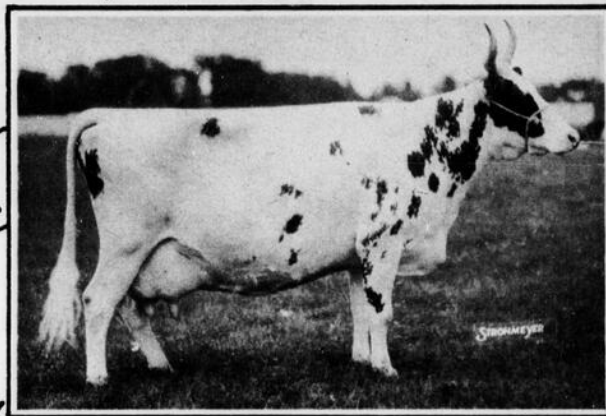
PRIX DE CHAMPIONNAT DES TAUREAUX Ayrshire
A.M.W.-C. Pitfield, Cartierville, P.Q.



ULTRA CHOISI DE L'ECOLE
PRIX DE CHAMPIONNAT DES
TAUREAUX CANADIENS

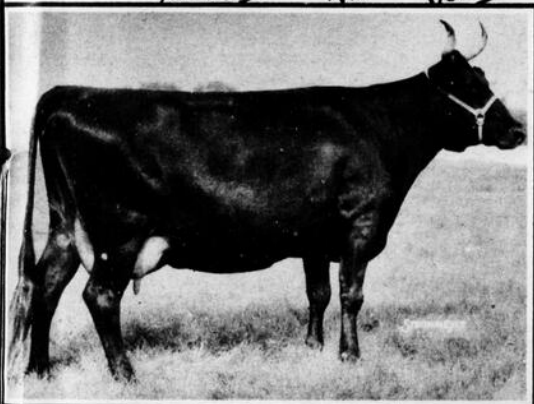
A la Cie John Breakley,
L'Éc, Breakeyville, près
Québec

HYGIÈNE DE L'ÉZABLE ÉZ DE LA RAZION-HYGIÈNE
DES ANIMAUX-HYGIÈNE DE L'ALIMENTATION HUMAINE.

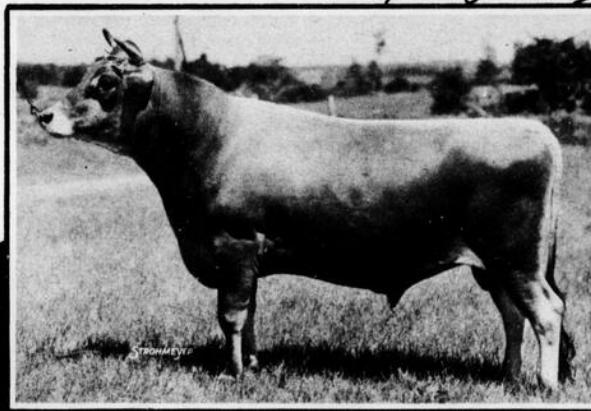


BURNSIDE
PERFECT LADY

PRIX DE CHAMPIONNAT DES VACHES Ayrshire
A.M.G.-H. Montgomery, Lakeside Farm,
Philipsburg, P.Q.



BERNIER 2C
PRIX DE CHAMPIONNAT
DES VACHES CANADIENNES
A la Ferme-École
Provinciale,
De Cham-
baud.



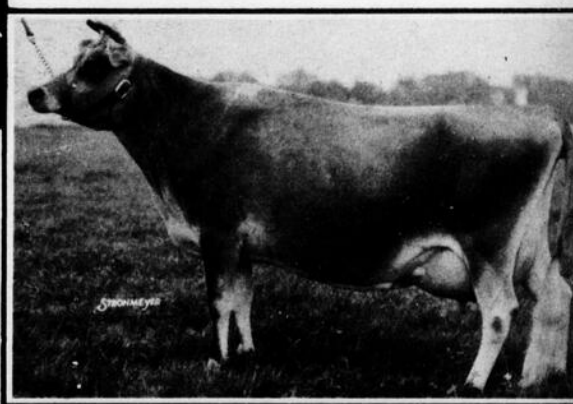
ON JUGE PEUT-
ÊTRE PLUS VITE UN
CULTEIVAZEUR PAR
UN BEL ANIMAL QUE
PAR UN BEAU CHAMP.

BRAMPTON
DREAMING ET
PRIX DE CHAMPIONNAT
DES TAUREAUX
JERSEY.

A.M.W.-H. Miner,
Granby, P.Q.

CERTAINES FERMES 25 VACHES NE LAISSENT
UN PROFIT; DANS D'AUTRES 10 LAISSENT UN RE-
VENU ANNUEL APPRÉCIABLE, MÊME EN TEMPS DE CRISE

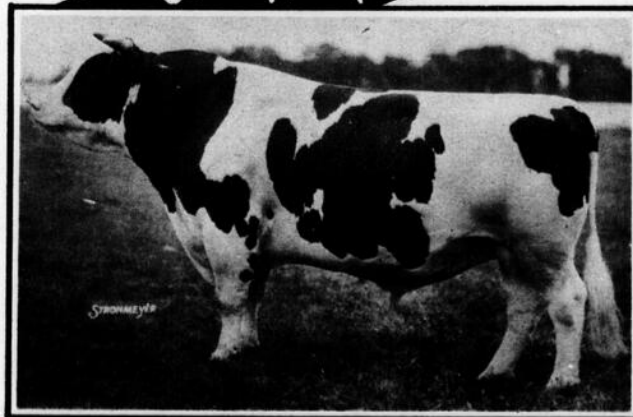
ON N'EST PAS NECESSAIREMENT "GROS" CULTIVATEUR
PAR LE GRAND NOMBRE DE VACHES LAI-
TIERES QUE L'ON GARDE



BRAMPTON
WONDERFUL VIOLA

PRIX DE CHAMPIONNAT
DES VACHES JERSEY
A.M.S.-R. Fuller,
Grayburn Farms,
Waterville, P.Q.

ONSELEVEURS
D'UNE PROVINCE
PEU SUR
CÉTOIS, BEAU-
SUR LE TRAVAIL
DONNE ET LA PER-
FORMANCE DANS
L'ÉLEVAGE.



CHAMPION WAYNE DES ÉRABLES
PRIX DE CHAMPIONNAT DES
TAUREAUX HOLSTEIN.



PRINCESS
CHARLOTTE DE KOL
PRIX DE CHAMPIONNAT
DES VACHES
HOLSTEIN.

A.M. Anthime
Paquette,
St-Vincent-de-Faul,
près de Montréal.

Au long des trav

Aux écoliers

Dans l'article ci-dessous, M. Omer Caron, botaniste provincial, déplore avec raison la mise au rancart des livres, sitôt les études primaires terminées. Vous, les jeunes, ne manquez pas de lire et surtout de méditer cette note

DEPUIS plus d'un mois, nos écoles de la campagne ont ouvert leurs portes aux enfants qui ont l'âge de les fréquenter. Lorsque, sur notre route, nous rencontrons ces bambins et ces bambines qui, sac au dos, cheminent vers l'école ou en reviennent, nous nous reportons naturellement au temps de notre enfance où nous faisons comme eux. Nous avons bien hâte d'être grands pour ne plus fréquenter l'école et jouir de ce que nous croyions être une délicieuse liberté. Aujourd'hui, sans regretter ce temps, nous nous surprenons à envier notre insouciance d'alors qui a fait place aux multiples soucis de la vie quotidienne. Je ne veux pas vous dire que la vie d'écolier est la plus heureuse qui soit, parce que l'enfance a ses soucis, mais qu'il ne faut pas comparer à ceux de l'adolescence, de l'âge mûr ou de la vieillesse; je prétends que nous avons plutôt des peines suffisantes pour nos coeurs d'enfant.

Sans vouloir faire l'inventaire de ces soucis d'enfance, nous nous souvenons, parmi ceux que nous n'avons pas oubliés, que les principaux venaient de la classe, soit que nos relations avec les institutrices ne fussent pas très parfaites, soit que nous ne professions pas pour les livres et les cahiers une sympathie suffisante pour les circonstances, au point de souhaiter le jour où il nous serait donné de les fermer définitivement.

Avec le temps, ce désir a fini par se réaliser. Un beau soir d'été, le papa nous a dit comme ça: "Tu n'iras pas à l'école au mois de septembre; tu vas rester ici pour nous aider." Peut-être nous a-t-il mis à choisir entre le collège et le travail de la ferme. Quelques-uns d'entre nous, parmi les privilégiés, avons eu l'alternative de faire ce choix dont nous avons plus ou moins profité, mais, pour la masse, c'était le passage de l'école à celui du travail

manuel. Cet automne-là, nous nous croyions de petits hommes et nous avons voulu le prouver, tellement que le papa se félicitait presque de nous avoir fourni un moyen bien facile de redoubler notre ardeur au travail, alors que nous lui prouvions tout simplement notre reconnaissance de nous avoir retirés de l'école. Et puis, à cet âge, on aime si peu les maîtresses, ignorant même que les sentiments que nous professons pour elles peuvent se modifier avantageusement avec les années. Si ce n'est pas là l'histoire de tous, c'est du moins celle du plus grand nombre d'entre nous.

Illusion d'enfance. Aujourd'hui, quels sont ceux qui, après dix ans, vingt ans et même davantage, ne regrettent pas d'avoir perdu presque toutes leurs connaissances acquises à la petite école? C'eût été un miracle s'il en avait été autrement. Comment voulez-vous qu'un jeune homme qui, pendant dix ou vingt ans, n'ouvre plus un livre et ne prend jamais un crayon ou une plume entre ses mains, sache lire ou écrire convenablement à vingt ou trente ans? On a prétendu que quelqu'un qui serait vingt ans sans écrire aurait tout à fait perdu la manière de former les lettres.

Certes, la fréquentation de l'école est excellente pour les enfants, mais pourquoi faut-il perdre par négligence le peu d'instruction qu'elle nous procure et qui est si utile dans la vie? C'est pourtant ce que nous faisons quand nous passons toute notre jeunesse à ne jamais ouvrir ni un livre ni un journal et à ne jamais prendre une plume, si ce n'est que pour écrire son nom dans les circonstances solennelles.

Les jeunes gens de vingt ans seraient-ils capables de passer les examens de nos enfants de deuxième ou troisième année du cours primaire? Dans quatre-vingt-dix pour cent des cas, je parierais qu'ils n'en seraient pas capables.

Cependant, il ne faut pas conclure ici du particulier au général et dire que notre jeunesse de vingt ans ne sait plus lire ni écrire, mais ne connaissons-nous pas tous un grand nombre de jeunes gens qui méritent qu'on leur reproche cette lacune?

Enfants qui lisez ces lignes, songez bien que, à moins d'être privilégiés, le petit bagage d'instruction que vous prenez à l'école primaire sera le seul avec lequel vous entrerez dans la vie. Voulez-vous savoir combien ce bagage se perd vite après la sortie de l'école? Songez à l'effort qu'il vous faut faire chaque mois de septembre pour récapituler les matières scolaires et vous mettre d'aplomb pour recommencer une autre année. Si vous perdez tant de choses en dix semaines, que vous en restera-t-il après dix ans de paresse intellectuelle?

Notre ministre actuel de l'Agriculture, l'hon. M. Godbout, attache une grande importance à l'instruction agricole et il veut la propager par des moyens faciles et variés. Or, comment voudrez-vous profiter de ces avantages si vous ne savez que difficilement lire, écrire ou compter?

Vous tous, garçons et fillettes, qui venez de terminer vos études, qu'on ne dise jamais ces choses de vous. Pour cela, gardez la bonne habitude de lire et d'écrire et prenez la résolution de bien pratiquer ces choses, si ce n'est pas déjà fait. Il vous faudra aussi étudier, non pas à la manière des enfants d'école, mais par d'autres moyens que nous vous suggérons avec plaisir si l'occasion s'en présente.

L'obstruction de l'oesophage

Est-ce avec un manche à balai qu'on vole au secours d'une vache qui a une patate ou un morceau de chou de Siam dans le "gorgotton"? M. le Dr Rajotte, M. V., de St-Hyacinthe, répond de façon pratique à cette question

Il n'est pas de localité où des cultivateurs ne perdent quelques-uns de leurs animaux laitiers à l'automne, par obstruction de l'oesophage.

Des patates rondes et des navets (choux de Siam) sont généralement les agents de l'obstruction de l'oesophage. C'est un risque grave que prend le cultivateur en donnant, sans les trancher, betteraves, navets ou patates à ses vaches. Il se peut que l'animal ait, depuis longtemps, mangé ces légumes avec précaution, les déchiétant bien, mais ce n'est pas une garantie contre les accidents à venir. Ce ne sont généralement pas les légumes ayant un certain volume qui sont le plus dangereux, mais plutôt ceux qui sont à peu près de la grosseur d'un oeuf de poule. L'animal est sous l'impression de pouvoir avaler, sans inconvénient, un pareil morceau, l'équivalent d'une bouchée ordinaire, mais souvent le diamètre en est trop considérable et le tout s'arrête dans l'étroit conduit qu'est l'oesophage. Cet accident est plus ou moins grave suivant les cas. Toutefois, la majeure partie des obstructions oesophagiennes se localisent à la partie supérieure du cou, juste à l'entrée du pharynx.

Il est assez facile de découvrir cet état de choses et, généralement, le cultivateur s'en aperçoit vite: l'animal fait des efforts expulsifs violents; la déglutition arrêtée, une abondante salive est rejetée à l'extérieur; souvent des gaz s'accumulent dans le rumen ou la panse (météorisation), ce qui constitue un danger grave immédiat de suffocation.

Il n'est généralement pas à conseiller de repousser le corps étranger ainsi stationnaire, au moyen du proverbial "manche à balai". En essayant ainsi d'obtenir un résultat probléma-



Tant qu'il y aura des cours d'eau égouttés de cette manière, certains cultivateurs pourront affirmer avec raison que l'agriculture ne paye pas du tout

Travaux et des jours

tique, on risque plutôt d'irriter les membranes délicates de la gorge de l'animal, d'amener une forte inflammation de la région et d'empêcher ensuite tout traitement possible par l'éradication du corps étranger. Il serait plus convenable d'appuyer fortement les deux mains de chaque côté de la gorge, au niveau du corps étranger, en faisant des pressions répétées vers l'extérieur. Si cette méthode n'est pas suffisante pour amener un résultat définitif, il est infiniment mieux d'appeler immédiatement son médecin-vétérinaire. Par une injection hypodermique, il y a possibilité de stimuler les sécrétions des glandes qui auront pour objet de lubrifier le conduit et si, à son arrivée, le médecin juge le cas assez grave et les tissus pas trop endommagés, il pourra tenter une opération chirurgicale et extraire le corps obstruant.

L'automobile et le cultivateur

Etes-vous pour ou contre l'automobile sur la ferme? Est-il bon d'être assuré contre les accidents de la route? Comparez les conditions où vous êtes avec celles exposées par M. Lionel Lafrance et jugez vous-mêmes

DE toutes les innovations apportées à la vie sur la ferme ces dernières années, l'automobile fut probablement le plus discutée. Elle a servi de bouc émissaire au fléau de la désertion des campagnes et du déracinement de la jeune génération. On l'a accusée de relâcher les moeurs de la campagne, etc., etc. Nous n'aborderons pas le sujet sous cet angle, laissant à des plumes plus autorisées la discussion de ce grave problème.

Est-il économique pour le cultivateur de posséder une voiture automobile?

Avant de répondre à cette question, il faut définir exactement de quelle manière cet aspect économique peut se discuter dans un journal agricole. Evidemment, comme n'importe qui, le cultivateur a le droit de s'acheter une "balladère" pour lui ou sa famille, si ses revenus agricoles ou extra-agricoles le lui permettent.

Dans quelle proportion la ferme peut supporter le coût d'achat et l'entretien d'une automobile, ce serait plus exactement l'aspect à considérer. Les deux points à mettre en regard sont l'utilité de cette voiture et les déboursés occasionnés.

L'utilité d'un véhicule-moteur sur la ferme comprend une économie de temps (transport de produits périssables, courses rapides pour pièces de rechange d'instruments aratoires, etc.) et probablement une économie d'argent, si les déplacements sont assez fréquents pour nécessiter ordinairement le maintien d'un cheval de voiture.

Les déboursés qu'occasionne ce même véhicule sont: le prix d'achat, les frais d'enregistrement et d'assurances, la dépréciation et l'entretien en essence, l'huile et les réparations. Dans les marques ordinaires de voitures appelées légères, les déboursés énumérés ci-dessus peuvent varier entre huit et dix sous le mille parcouru.

Les autres facteurs entrant en ligne de compte sont: la distance où la ferme se trouve

située d'un centre urbain, la longueur de la saison d'ouverture des routes, l'habileté du propriétaire comme mécanicien et la facilité d'adaptation du véhicule pour le transport des produits, soit au moyen de remorque ou par conversion en camion léger.

A moins que l'exploitation ne soit assez importante, il est évident qu'elle peut difficilement supporter seule les dépenses occasionnées par l'automobile. Un cultivateur qui peut se payer le luxe d'une voiture y trouvera, ainsi que sa famille, un agréable délassément. Si sa ferme lui rembourse, à tant le mille parcouru, le prix des services rendus, le coût de son plaisir s'en trouve diminué d'autant.

En automobile plus qu'en toute autre chose, *prudence est mère de sûreté*; il faut conduire soigneusement et suivre les règles du trafic. Ce n'est pas un luxe que de porter des assurances; un seul accident d'automobile peut quelquefois coûter le prix d'une ferme. Qu'on y réfléchisse!...

Quelques définitions humoristiques

D'un "Dictionnaire de l'Humour" publié récemment à Paris, Chez le François, nous extrayons les piquantes définitions suivantes:—

- Abus.* — Droit exercé par autrui.
- Académicien.* — Ecrivain mis en quarantaine.
- Académie.* — Réunion d'esprits supérieurs. Exemple: académies de billard, de danse, de coiffure, etc.
- Acrobatie.* — Esprit de corps.
- Actif.* — De l'argent que l'on n'a pas encore eu le temps de perdre.
- Actionnaire.* — Un mouton enragé quand il est seul; un mouton de Panurge quand il n'est pas seul.
- Actualités.* — Un papillon qui meurt dès qu'on le tient.
- Addition.* — Nom que les restaurants donnent à la soustraction.

Adjectif. — Plume au chapeau du substantif.

Administration. — Ecole de dressage du public.

Admirer. — Se relire.

Adorer. — Le verbe aimer qui fait des manières.

Affaires. — Opération avantageuse pour celui qui n'a pas d'argent.

Affectation. — Action de prouver en se composant une attitude qu'on manque de confiance dans la sienne.

Age. — La vieillesse des autres.

Alcool. — Tue ce qui est vivant, conserve ce qui est mort.

Amitié. — Ce que vous proposent les femmes comme fin de non recevoir.

Amoureux. — Illusionniste.

Arrogance. — Orgueil des imbéciles.

Audace. — L'imprudence qui a réussi.

Aurore. — La muse du coq.

Avouer. — Rendre son fusil quand on n'a plus de cartouches.

Banque. — Forteresse moderne qui saute plutôt que de se rendre.

Chèque. — Billet doux.

Compliment. — Une caresse parlée.

Défaut. — Se distingue du vice en ce qu'il n'amuse personne.

Dupe. — Celui qui n'a pas su être le plus rosse.

Louange. — Fleur qui embaume même quand elle est artificielle.

Opinion. — La vérité de chacun.

Quête. — Panique dans le public.

Rareté. — Ce que l'on trouve toujours.

Refrain. — L'union des chœurs.

Rêve. — L'évasion à la portée de tous.

Serpent. — Ondulation permanente.

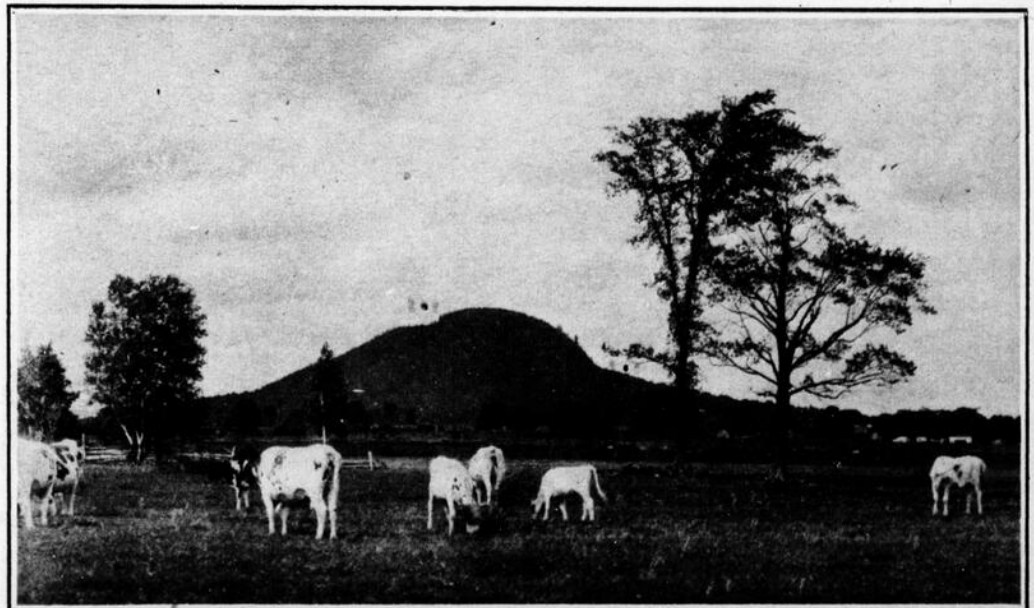
Thèse. — Une idée que l'on soutient parce qu'elle ne tient souvent pas debout.

Vote. — Vente, achat, échange.

Zizanie. — Esprit de famille.

Zut. — Le mot de la fin.

Ces quelques citations peuvent suffire, je crois, à donner au public le goût de consulter ce dictionnaire d'une académie sans solennité.



Notre province ne manque pas de paysages attrayants pour le touriste; nous avons également d'autres endroits où les animaux trouvent, à leur façon, le bonheur



A DEUX reprises différentes, nous avons ici même, mis nos lecteurs en garde contre la vente trop hâtive de la graine de trèfle et de la graine de mil. J'ajoutais cependant qu'en ce qui concerne nos coopératives il n'y aurait pas lieu de s'alarmer, mais que cet avis s'adressait tout spécialement à ceux qui, agissant seuls, se trouvaient sans protection contre le commerce qui, lui, sait se protéger et acheter quand c'est le temps.

Il me vient des nouvelles ces jours-ci de quelques cultivateurs, dans le voisinage immédiat d'une de nos plus florissantes coopératives, qui ont pensé bien faire en vendant à 9 sous 40,000 livres de graine de mil à un commerçant qui l'a revendue immédiatement à 17 sous ½. Le plus intéressant de toute l'affaire, c'est que la situation avait été discutée entre certains membres de notre Coopérative et une couple des producteurs qui se sont ainsi "fait passer le café", comme on dit en canadien. L'un de ceux qui étaient décidés de vendre à tout prix avait même été jusqu'à dire à ceux qui lui conseillaient d'attendre que la Coopérative ne connaissait pas mieux qu'eux autres, et que le commerçant, celui-là même qui achetait leur produit, leur a fait comprendre qu'on n'était pas des prophètes ici. C'est bien vrai; il n'y a dans notre organisation ni prophètes pour contrôler l'avenir, ni frère André pour réparer par un miracle éclatant les bêtises de ceux que l'on ne pourrait jamais instruire. Mais je ne pensais pas que la confirmation de ce que l'on

craignait put venir si tôt et de façon si catégorique.

Je voudrais profiter de cet exemple comme d'un argument sérieux pour faire comprendre à tous nos gens, partout, que le but — l'unique but — de la Coopérative Fédérée est d'aider les cultivateurs, même quand ils ne sont pas des membres de nos sociétés, et dans des circonstances qu'ils peuvent croire impossibles à contrôler. Si l'on se mettait bien dans la tête que nous sommes associés, partenaires, liés par tous les intérêts possibles dans toutes nos entreprises, il en résulterait une confiance et une détermination qui changeraient du tout au tout les conditions actuelles.

J'avais l'occasion d'écrire il y a quelque temps, dans une mise au point qui s'imposait, que la Coopérative Fédérée était la chose des cultivateurs exclusivement, et c'est ce que nous devrions répéter assez souvent pour nous en convaincre et en profiter. Je ne récrimine pas, certes; loin de là; parce que je trouve que c'est extraordinaire d'avoir pu, dans un temps relativement court, refaire les cadres de notre société, lui donner un élan d'affaires plus considérable, et surtout avoir fait renaître la confiance générale à son endroit, quand on avait fait tant d'efforts pour la détruire. Il a fallu que les gens qui se sont décidés à souscrire et à signer des contrats aient bien besoin de cette organisation pour qu'ils se décident à en faire partie, après avoir été prêchés par des gens

pleins de convictions et peut-être de bonne foi qu'on ne devrait jamais signer de contrat et "ne pas enchaîner sa liberté" ni immobiliser un capital de \$50 et \$100, quand en signant un billet "le tour était joué".

Ceux qui se sont décidés d'entrer dans nos sociétés locales n'ont pas écouté ces propos; ils n'ont pas "joué le tour"; ils ont signé et payé \$50 ou \$100, en attachant leur liberté. C'est en remplissant ces deux conditions fondamentales que nous avons aujourd'hui dans la province de Québec une grande quantité de sociétés qui feront cette année au delà de \$40,000 d'affaires et un très grand nombre d'autres qui dépasseront \$25,000.

On a compris que, pour être véritablement libre, un peu comme en religion; il faut se donner tout entier à l'oeuvre dans laquelle on consent à ne compter que pour un, mais qui, en totalisant les efforts de tous, finit par accomplir des choses que l'isolement et l'individualisme ne connaîtront jamais. On a compris que pour bâtir il faut payer, et que si l'on veut avoir un entrepôt, une fabrique de beurre ou de fromage, c'est comme pour une école ou une église; il faut mettre la main dans sa poche, sans récriminer et payer de bon gré.

J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet avec des chiffres assez intéressants pour fortifier ceux qui sont déjà avec nous et inviter ceux qui attendent avant de faire comme eux.

L. P. D.

« « "ÇÀ et LÀ" » »

JE recevais, ce matin d'un de nos agronomes bien dévoué une petite lettre ainsi conçue:—

"Monsieur X..., cultivateur de ..., avait 1,500 pieds de drains dans le char expédié par la Coopérative Fédérée, à Frelighsburg, ces jours derniers. Je vous envoie une lettre qui contenait une cotation de \$70 du mille pour les mêmes drains que vous lui chargez \$20. La différence est tellement appréciable que j'ai pensé vous la souligner en vous exprimant les remerciements qu'il m'adressait à moi-même dans une lettre datée du 28 septembre..."

Voici assurément un cultivateur qui trouve que l'agronome et la Coopérative Fédérée lui ont rendu un service signalé, puisqu'il va payer \$30 au lieu de \$105. Un économie de \$75 n'est pas de refus ces années-ci, et je ne serais pas surpris que ce cultivateur dirait un bon mot pour nous à l'occasion.

N'allez pas croire que je peux me compter trop certain, parce qu'on oublie si vite les faveurs reçues. Il n'y a qu'une chose dont on se souvienne dans ce monde-ci: c'est ce qui nous contrarie et ce qui nous déplaît. J'espère toutefois, connaissant un peu, au moins de nom, ce Monsieur, que la règle générale ne s'appliquera pas dans son cas, et qu'il deviendra peut-être

dans sa paroisse un instrument de propagande pour l'organisation d'une société locale.

Nous avons reçu depuis quelques jours plusieurs lettres nous demandant des informations au sujet de la patate. Evidemment, ces informations, nous nous faisons un plaisir de les donner, mais tous nos lecteurs et nos membres les ont déjà s'ils veulent se donner le mal de lire le "Journal d'Agriculture" qui contient, à la page des commentaires sur les marchés, des notes extrêmement importantes sur la pomme de terre.

Dans les demandes d'informations qui nous sont venues, plusieurs sont signées de secrétaires de cercles agricoles, de syndicats coopératifs, et révèlent un besoin d'être renseignés que nous apprécions beaucoup. Mais là encore, si ces personnes ou ces sociétés étaient affiliées avec la nôtre, elles recevraient toutes les semaines la lettre que nous adressons au sujet des produits qu'elles ont à vendre, et qui leur indique ce qui s'est passé et les possibilités du marché pour la semaine à venir. De toutes façons, si l'on ne veut pas appartenir à une société coopérative, ni s'affilier avec la nôtre pour des raisons quelconques, qu'on lise les commentaires du "Journal d'Agriculture" et l'on sera renseigné.

Le courrier m'apportait une lettre qui se lit comme suit:—

"Pourriez-vous m'envoyer par le camionneur X 10 poches de moulée laitière 20%. Je vous envoie le paiement de ma dernière facture, en vous faisant remarquer qu'un autre camionneur vend la même moulée que la vôtre à 10 sous de moins la poche. Il me semble que la Coopérative pourrait faire aussi bien..."

J'ai répondu à ce Monsieur qu'il devait certainement avoir quelques doutes au sujet de la qualité puisqu'il faisait encore redemander de la nôtre, et que les prix auxquels nous la vendions étaient les mêmes pour tout le monde, et que, comme qualité, c'était incontestablement ce que l'argent pouvait acheter de meilleur.

Seulement, j'ai fait une petite enquête et j'ai constaté que l'autre camionneur vendait en effet une moulée quelconque qui paraissait remplir les sacs à l'égal des nôtres, mais qui, mis sur la balance, ne faisaient que 93 livres.

Sait-on que cela se pratique sur une grande échelle à bien des endroits, et que ce que l'on ne peut pas gagner de la main droite on le tire au poignet de la main gauche? Je demanderais donc à nos gens de peser de temps en temps ce que certains camionneurs leur apportent avant de dire qu'ils paient meilleur marché ailleurs.

L. P. D.

COMMENTAIRES SUR LES MARCHÉS

Fournis par la Coopérative Fédérée de Québec—SEMAINE DU 29 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 1934

ANIMAUX VIVANTS

Arrivages à la Pointe St-Charles, lundi, le 8 octobre, 1934:—

Bétail..	1.058
Veaux..	1.362
Porcs..	1.269
Moutons..	4.814

BÉTAIL VIVANT

Les arrivages cette semaine sont plutôt modérés et, grâce à la température plus froide de la semaine dernière, les réserves de viandes fraîches en entrepôt sont considérablement réduites, en sorte que la demande pour les bêtes à cornes a été sensiblement plus marquée aujourd'hui qu'elle ne l'avait été depuis plusieurs mois, et nous enregistrons une avance de 25 sous, et 50 sous dans certains cas, dans les prix offerts pour pratiquement toutes les classes. Les bons bouvillons rapportaient de 4 sous ½ à 4 sous ¾ avec un lot par-ci par-là allant jusqu'à 5 sous. Les bouvillons de qualité moyenne se vendaient de 4 sous à 4 sous ¼ et les communs de 2 sous ½ à 3 sous ¾. Les bouvillons d'un an, légers et maigres, restaient au même point et se vendaient de 1 sou ½ à 1 sou ¾. Les taureaux étaient fermes au même prix, soit de 1 sou ½ à 2 sous. Les sujets destinés à la mise en conserve allaient de 1 sou à 1 sou ½. On croit que l'avance d'aujourd'hui sera maintenue pour toute la semaine.

VEAUX VIVANTS

Dans cette classe d'animaux, on enregistrait également une forte amélioration dans la demande et dans les prix. Les ventes se faisaient généralement à 25 sous et 50 sous en plus des prix de la semaine dernière. Les bons veaux de lait se payaient de 6 sous à 6 sous ½ avec quelques-uns de choix jusqu'à 7 sous. Les veaux de qualité moyenne se vendaient de 5 sous à 5 sous ¾ et les communs de 3 sous ½ à 4 sous ½. Les veaux de champ se vendaient également mieux et rapportaient de 2 sous pour les plus communs jusqu'à 2 sous ¾ pour les meilleurs.

PORCS VIVANTS

Ici aussi, il y avait diminution assez prononcée dans le volume des expéditions et la demande était fort active lors de l'ouverture du marché; mais les acheteurs se refusaient en général à payer plus que 7 sous ¾ la livre. Toutefois, peu de temps après l'ouverture du marché, il était possible de vendre les porcs à raison de \$7.85 pour les bacons avec \$1. de prime sur les sujets de choix; les sujets de boucherie et légers et les pesants subissaient une coupe de ½ sou la livre et les extra pesants (270 livres et plus) en subissaient une de 1 sou la livre. La demande était ferme et il y a lieu de croire que le nouveau prix de ce matin restera le même pour toute la semaine et qu'il pourrait avoir certaines chances de se rendre peut-être à 8 sous la livre. Les truies étaient fort recherchées et rapportaient de 5 sous ¾ à 6 sous ¾.

MOUTONS ET AGNEAUX VIVANTS

Nous avons réussi à faire avancer le prix des agneaux de 25 sous les 100 lbs et les bonnes agnelles ainsi que les agneaux châtrés se vendaient à 6 sous la livre. Les sujets non châtrés et les communs se vendaient à 4 sous et les agneaux pesant plus que 100 livres se payaient 5 sous. La demande était plutôt forte et il y a lieu de croire que le nouveau prix restera ferme et pourra même s'améliorer encore quelque peu. Les moutons étaient à peu près fermes en fait de prix, bien que la demande soit limitée et les ventes rapportaient de 1 sou ½ à 2 sous en moyenne.

VOLAILLES VIVANTES

Avec diminution dans les arrivages, les prix de la volaille vivante ont été stationnaires. Cependant, avec une demande plus restreinte, si les arrivages augmentent dans les quelques jours qui suivront, il faudra s'attendre à un marché plus faible. Par conséquent au lieu de sacrifier vos volailles vivantes à bas prix, nous croyons qu'il y aurait plutôt avantage pour vous de continuer à les engraisser pour les expédier abattues aussitôt que la température le permettra, c'est-à-dire assez froide pour que ces dernières ne soient pas exposées à chauffer durant le transport.

Avec l'avance de la saison, à partir de cette semaine, les pesanteurs de chaque catégorie de poulets vivants seront les suivantes:—

- A — 5½ lbs. et plus
- B — 4½ " @ 5½ lbs.
- C — 3½ " @ 4½ "

Il est bien entendu que la classification n'est pas établie seulement sur la pesanteur, mais aussi sur le fini de chaque sujet, c'est-à-dire doit aussi avoir la grosseur nécessaire et non pas seulement en charpente.

VOLAILLES ABATTUES

Bonne demande aux prix actuels. Nous fournissons gratuitement, sur demande, une circulaire traitant de la préparation et de l'abatage pour le marché; on peut également se procurer cette dernière en s'adressant au Ministère Fédéral de l'Agriculture, Ottawa, Ont.

VEAUX ABATTUS

Montréal: Marché ferme avec hausse de ¾ de sou la livre.

Québec: Marché stable sans changement dans les prix.

PORCS ABATTUS

Québec: Marché tranquille, mais les prix sont stationnaires.

Montréal: Les arrivages considérables ainsi qu'une demande très limitée ont occasionné une baisse de prix de ½ sou la livre.

OEUFS

Montréal: La demande a été très active et avec une diminution dans les arrivages d'oeufs frais de bonne qualité, une hausse de 1 à 2 sous la douzaine a été enregistrée dans les prix.

Québec: Les arrivages ont été un peu plus considérables que la semaine précédente, mais n'étant que suffisants pour répondre à la demande, les prix ont facilement été maintenus stables.

BEURRE

Avec une demande un peu plus active et une offre plus restreinte à cause d'une diminution dans les arrivages de beurre frais et peu de disposition de la part des détenteurs à se départir aux prix actuels des beurres entreposés au cours de l'été, notre marché s'est quelque peu raffermi et une hausse de ¼ de sou à ¾ de sou la livre a été enregistrée dans les prix.

À la dernière heure, lundi après-midi, le 8 courant, on cotait au gros le No 1 pasteurisé de 19 sous ¾ à 19 sous ⅞ la livre.

FROMAGE

La demande du marché anglais pour le fromage blanc est plutôt limitée dans le moment; avec une offre plus considérable de la part de nos opérateurs locaux et le fléchissement de la livre sterling (argent anglais), une baisse a été enregistrée dans les prix.

Le fromage coloré est rare; les prix restent fermes et commandent facilement une prime de ¼ de sou à ½ sou la livre de plus que le blanc.

POMMES DE TERRE

Un grand nombre de producteurs de pommes de terre de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard ne possédant pas de caveau sont anxieux de vendre avant les gelées. Les principaux magasins à chaîne ont décidé de cesser la vente des pommes de terre locales et n'auront plus que les pommes de terre classées en magasin.

Les cotations de l'Île du Prince-Edouard sont de 55c. à 56c. par 90 lbs, en sacs neufs, livré à Montréal, pour les No 1 de 2¼" et plus, Montagnes Vertes, et 52c. pour Cobblers et Montagnes Vertes mêlées.

Les cotations du Nouveau-Brunswick sont les mêmes, soit 42½c. par 90 lbs, en vrac, ou en sacs de 80 lbs, et les expéditeurs payent actuellement 25c. à 30c. le baril de 165 lbs, ou 14½c. par 80 lbs, au point d'expédition.

Les arrivages à Montréal, cette semaine, furent de 34 chars du Nouveau-Brunswick et une goélette de L'Île aux Grues contenant environ 2,500 sacs.

Les arrivages sont considérables, la demande restreinte et la vente tranquille.

Les producteurs américains des États de l'Est entreposent en prévision d'une demande prochaine à Chicago. Le mouvement des pommes de terre américaines au 3 octobre, cette année, était de 35,373 chars comparé à 72,606 l'an dernier à pareille date. Le total de chars expédiés dans tous les États-Unis l'an dernier a été de 210,767 chars.

Le rapport quotidien publié par le Ministère de l'Agriculture sur les expéditions de pommes de terre a été inauguré le 2 octobre. Ceux qui ne le reçoivent pas n'ont qu'à envoyer leur nom au Commissaire des Fruits, à Ottawa, et d'en faire la demande. Ce service est gratis et les informations sont intéressantes pour les expéditeurs de pommes de terre.

L'élevage des veaux laitiers

La réussite, d'après le R. F. Isidore, dépend de l'observation des points suivants:—

- 1.—Loge de maternité bien nettoyée et désinfectée.
- 2.—Surveillance exacte du part pour remédier aux complications qui peuvent survenir.
- 3.—Désinfection du cordon ombilical et de la plaie ombilicale.
- 4.—Donner le colostrum au veau.
- 5.—Servir un lait sain, recueilli dans un récipient propre.
- 6.—Donner de 6 à 9 livres de lait la première semaine.
- 7.—Garder les veaux dans des cases individuelles.
- 8.—Lorsqu'on laisse plusieurs veaux dans une même loge, les attacher au moment des repas.
- 9.—Propreté en tout: case, litière, seaux, surtout durant les chaleurs de l'été.
- 10.—Loge ventilée, éclairée, sèche, température convenable.
- 11.—Empêcher les veaux de se téter.
- 12.—Servir le lait à la même température, tous les jours; jamais de lait froid.
- 13.—Ne pas donner un lait trop riche en matière grasse.
- 14.—Augmenter graduellement la quantité de lait.
- 15.—Eviter la suralimentation.
- 16.—Peser le lait à chaque repas.
- 17.—Distribuer régulièrement les rations.
- 18.—Opérer bien graduellement tout changement de nourriture.
- 19.—Trois semaines au bon lait, deux semaines de transition, lait écrémé pendant six mois.
- 20.—Jamais de lait sur, quand les veaux n'y sont pas habitués.
- 21.—Vigilance à remédier aux indispositions et maladies, dès leur apparition.
- 22.—Concentrés et fourrages de légumineuses dès que les veaux veulent en manger.
- 23.—Grains ronds, de deux à six mois.
- 24.—Eau et sel à la disposition des veaux.
- 25.—Exercice.
- 26.—Servir une ration balancée.
- 27.—Concentrés ad libitum jusqu'à cinq mois.
- 28.—Pas de pâturage avant l'âge de trois mois.
- 29.—Pas d'ensilage avant l'âge de trois mois.
- 30.—Douceur envers les petits animaux; éviter de les énerver, ils profiteront mieux.

Opinion légale

Un abonné nous écrit d'ALBERT-VILLE:—

Nous sommes cinq voisins dont les terres sont traversées en diagonale par un chemin qui part d'un fronteau et aboutit au fronteau voisin. Ce chemin, fait par le ministère de la Colonisation, se termine au sortir de ma terre. Peut-on nous forcer à clôturer les deux côtés de ce chemin sur nos terres?

Réponse.—Cet exposé de faits ne nous permet pas de formuler une opinion formelle. Cependant, nous présumons que l'entretien de ce chemin est à la charge des propriétaires riverains. Dans ce cas, il n'y a pas de doute que l'autorité municipale peut, en observant les formalités prescrites par la loi, mettre à la charge des propriétaires les clôtures qui doivent séparer, de chaque côté, ce chemin de leurs propriétés.

Le noir animal

On appelle noir animal le résidu de la combustion des os en vase clos, sans contact avec l'air. Après que ce résidu a été employé pour la clarification du sucre brut, on l'ap-

pelle noir animal lavé. C'était autrefois le seul engrais phosphaté que l'on employait en agriculture, mais on a trouvé un autre usage pour le noir animal en ces dernières années. On l'emploie dans l'alimentation du bétail, comme adjuvant minéral à la ration, pour fournir de la chaux, de l'acide phosphorique, tous les éléments qui sont nécessaires pour la formation des os et des tissus de l'animal. On prétend également que le noir animal, en raison de sa nature poreuse et de la présence de charbon, peut être utile dans l'économie animale pour régler ou peut-être pour prévenir les désordres des intestins.

Les principes de l'alimentation en aviculture

(Suite de la page 6)

phosphore faisant défaut, la vitamine "D" devient inefficace. Dans les deux cas, il y a formation anormale de l'ossature: les os sont mous et croissent lentement; la charpente de l'animal est affaiblie. Cette faiblesse se traduit par une difformité du squelette, un boitement ou la difficulté de la démarche.

Les exigences de la poule ne sont pas moins prononcées. Pour produire des oeufs à coquille forte,

tout en maintenant ses réserves de matières minérales dans l'organisme, elle doit recevoir le calcium et le phosphore d'une manière appropriée et de concert avec la vitamine "D" qui en est la fixatrice. Les oeufs à coquille mince et frêle n'ont pas d'autre origine que ce mauvais équilibre alimentaire.

S'agit-il d'avoir des oeufs d'incubation, l'éleveur doit surveiller davantage l'alimentation de son troupeau sous le rapport des matières minérales. On sait d'ailleurs combien la qualité de la coquille de l'oeuf peut affecter les résultats de l'incubation.

A ce bref aperçu des exigences de la volaille, nous devons conclure que les matières minérales sont très importantes dans l'alimentation et que l'éleveur ne peut s'en désintéresser. Sachant que les aliments d'origine végétale en sont mal pourvus, il devra y mélanger des aliments d'origine animale et ajouter, en plus, à la ration du calcium, du sel et de l'huile de foie de morue, cette dernière apportant surtout la vitamine "D". Les proportions à employer varient selon les fins auxquelles l'animal est préposé.

Ces quelques principes, nous les verrons s'appliquer dans la pratique de l'alimentation.

Nous recommandons comme spéculation intéressante dans une mine d'or en production, dirigée par une organisation minière expérimentée et heureuse, les actions de

O'BRIEN GOLD MINES

(Sans Responsabilité Personnelle)

LIMITED

qui contrôle la

MINE CADILLAC-O'BRIEN

(Canton de Cadillac, Québec)

Cette propriété est sous le contrôle et la direction de M. J. O'Brien, Limited d'Ottawa. Le moulin commença à produire en février 1933 et jusqu'au 14 juillet 1934, il a traité 42,692 tonnes de minerai d'une teneur moyenne en or de .45 d'once—\$15.75 par tonne (l'or à \$35.00). Le moulin a une capacité actuelle de 80 tonnes de minerai par jour.

La présente finance effectuée (1,250,000 actions actuellement offertes), la Compagnie aura un actif disponible net d'environ \$1,000,000 qui servira à des travaux additionnels, à des agrandissements au moulin, à d'autres constructions, à l'acquisition d'autres propriétés ou d'autres intérêts et à d'autres fins corporatives.

Prix: \$1.00 par action

Prospectus détaillé envoyé sur demande

NESBITT, THOMSON

and Company Limited

355, rue St-Jacques Ouest, Montréal, Qué.

Succursales dans les principales villes du Canada

Section du foyer

Demain

EN France, dans une certaine région de la Champagne où un sol riche, un climat propice et des vigneronniers compétents rendent la vigne plus productive, on fabrique avec un art consommé des vins fins qui ne doivent être dégustés qu'après vingt ans de bouteille. Les secrets de fabrication constituent un patrimoine familial jalousement gardé. C'est dire que, d'une façon bien définie, les parents, de génération en génération, travaillent pour les enfants et peinent sans trêve à un labeur dont ils ne voient guère le rendement direct. Par contre, ils bénéficient des trésors dont ils sont les gardiens. Perpétuellement en contact avec un passé qui a préparé leurs revenus actuels, ils ne peuvent qu'être entraînés par l'aimant de l'exemple et, à leur tour, ils sont passionnés de dévouement et de travail parfait, peut-être ambitieux de léguer à leurs fils encore plus qu'ils n'ont reçu. Les yeux toujours fixés sur un avenir que leur amour rapproche, encouragés par ce que le passé a pour eux de réalisation profitable, ils travaillent avec une énergie trop bien équilibrée pour faiblir.

La vie de nos cultivateurs sérieux se rapproche par son essence de continuité de celle des vigoureux champenois. La ferme est peut-être moins lente à rendre que ces vignobles choisis, mais, ici comme là-bas, il n'y a que ceux qui regardent très loin, en avant et en arrière d'eux, pour lui arracher dans le présent tout ce qu'elle peut rendre. Quand il redresse à mesure la défectuosité d'un enclos, qu'il organise avec intelligence un système de rotation qui fait donner à la terre toute sa valeur sans l'épuiser, qu'il creuse un fossé, qu'il bûche son bois en triant minutieusement ce qui doit rester à grandir pour conserver la *donaison*, qu'il améliore sans cesse la qualité de son troupeau laitier et de sa basse-cour, qu'il greffe des pommiers et plante des arbres, il fait grande oeuvre, parce qu'il pense à demain. Et la tâche ne lui pèse pas s'il la fait avec amour.

Quand la fileuse écorche ses doigts aux échardes d'étoupe, qu'elle monte une pièce et pédale sur le métier pour que sa provision de toile ne s'épuise et que sa réserve de catalognes ne s'entame, quand elle pique des couvre-pieds, quand elle confie au soleil de mars la graine qui prépare pour septembre la récolte de choux, de tomates, de céleri qui sera la richesse de sa table durant plusieurs mois, elle fait oeuvre profitable. Et son énergie se double de l'espoir qui anime son travail.

C'est en sortant de soi-même, en s'oubliant sans cesse pour frayer les sentiers de l'avenir qu'on donne le mieux sa pleine valeur. Vivre au jour le jour, cela a-t-il déjà fourni quelque chose de bon pour l'individu et pour la société?

Premier facteur d'éducation

Qui est-ce qui élève les enfants?

Le père? Il est à son travail, aux champs, à l'atelier ou au bureau. Le prêtre? Il donne l'instruction religieuse, mais l'éducation, où se fait-elle? Ainsi, par exemple, on dit bien à l'église que les enfants doivent prier le matin, en se levant; mais les enfants se lèvent à la maison et non à l'église. On dit que les enfants ne doivent pas mentir. Mais ils ne mentent pas à l'église puisqu'ils doivent se taire.

Par Françoise GAUDET-SMET



L'automne

L'institutrice? A l'école, quand on a trente élèves devant soi, a-t-on beaucoup de temps pour chacun? Il faut apprendre l'écriture, la grammaire, l'histoire... Et la plupart des bonnes habitudes, où les prend-on? Et les mauvaises, où les corrige-t-on? A la maison.

Et à la maison, qui garde, soigne, élève l'enfant? C'est la mère. Si elle sait s'y prendre, tout ira bien. Si elle s'y prend mal, elle gâchera la besogne. Ce sont les femmes qui font et qui défont les maisons. Quand les femmes sont à la hauteur de leur mission, les foyers vivent et les nations aussi.

La femme tisse l'avenir du pays.

Comment se créent les modes

Cette jeune femme qui devait aller au bal, le soir même, se trouva bien fâchée lorsqu'elle se foula un poignet. Comment aller danser, le bras entouré d'un candide bandage? Fallait-il donc renoncer aux plaisirs escomptés?

Que non: la dame se rendit chez ses amis à l'heure qui était convenue. Et elle suscita l'étonnement, puis l'admiration des femmes présentes, par une manière d'arrangement qui donnait une grande originalité à sa toilette. Les deux poignets étaient serrés dans des bandes de tissu en résille d'or.

Et chacun trouva que c'était nouveau et charmant.

Pour la table

Voici, pour accompagner un potage, crème de tomates ou léger consommé, une recette de pailles au fromage qui remplacera bien avantageusement les biscuits au goda plus ou moins frais qui sont dans le commerce:—

Une tasse de farine à pâtisserie, une tasse de fromage râpé, une cuillerée à soupe de beurre, une demi-cuillerée à thé de sel, un peu de poivre.

Mélangez bien à la main le fromage, la farine, le sel, le poivre et le beurre; ajoutez assez d'eau froide pour que la pâte puisse se rouler à un quart de pouce d'épaisseur; coupez en petites bandes de trois pouces de long et un quart de pouce de large. Mettez sur une tôle et faites cuire dans un four très chaud jusqu'à ce qu'elles soient légèrement dorées. Toujours faire chauffer avant de servir.

Soins de maison

Bientôt encore il faudra parler de grand ménage. Chaque saison apporte la nécessité d'un grand nettoyage. Voici un moyen pratique, efficace et peu coûteux de nettoyer un tapis de laine. Coupez un gros chou en deux et servez-vous d'une moitié comme brosse pour frotter le tapis avec la partie coupée du chou blanc. Quand le chou est trop sale, vous recoupez un peu pour retrouver une partie fraîche et nette et vous continuez le nettoyage. Ensuite, il ne vous reste plus qu'à balayer et brosser légèrement pour faire disparaître les bribes de feuilles de chou.

Baromètres naturels

Les animaux possèdent un instinct particulier qui les avertit des changements atmosphériques.

Dans la forêt vierge, les rugissements des bêtes féroces sont fréquents à l'approche d'un gros orage.

Plus près de nous, les corbeaux volent très haut et se montrent tout particulièrement bruyants lorsque s'annonce une période très froide.

Les hirondelles volant au ras du sol présentent le mauvais temps.

Si les abeilles s'éloignent de leurs ruches, on peut compter sur une belle journée. Autrement, ces vaillantes butineuses restent à proximité de leur domicile.

A la menace de gros orages, les poules se rassemblent et se serrent les unes contre les autres. Elle paraissent aussi prévoir l'orage lorsqu'elles se "poudrent" dans la terre.

La tourterelle prophétise le beau temps lorsqu'elle roucoule tard le soir. Et ainsi, si les grenouilles "chantent" bruyamment le soir, belle journée pour le lendemain.

Les boeufs et les chevaux qui hument l'air avec persistance vous annoncent qu'un orage est en marche.

Trinités

M. Casimir Hébert, linguiste canadien distingué, a traduit une amusante fantaisie écrite originalement en anglais. Parce que c'est intéressant sous le couvert du dogme et la limite de la quantité, j'en cite quelques passages avec plaisir:—

Est-il dans une maison trois choses plus misérables que cheminée fumeuse, toit percé, femme grondeuse?

Quelle imprudence que de vanter le bon goût de sa bière, la beauté de sa femme, la richesse de sa bourse!

Trois choses difficiles à faire: apaiser la soif avec du feu, assécher avec de l'eau, contenter tout le monde et son père.

Tout ce qu'il y a de meilleur: en temps de famine, du bon pain; quand on a soif, de la bonne eau; quand on a froid, un chaud manteau.

Trois choses aussi bonnes que ce qui pourrait être meilleur: de l'eau sale pour éteindre un incendie, une femme laide pour un aveugle, une épée de bois pour le lâche.

Quand avez-vous vu s'accorder deux chats pour la même souris, deux maîtresses dans la même maison, deux prétendants à la même bergère?

Le chat, la cheminée, la femme! Trois choses qui ne doivent jamais laisser la maison.

LE

PRIX DE REMISE

Coopérative Fédérée de Québec

130 St-Paul Est, Montréal

De la semaine finissant le 6 octobre 1934

<p>POULES VIVANTES</p> <p>A 15c la lb. B 12c " C 10c " Coqs 7c "</p> <p>POULETS VIVANTS</p> <p>A—5 lbs. et plus 17c B—4 à 5 lbs. 15c C—3 lbs. à 4 lbs. 11c</p> <p>POULES ABATTUES "Sélectionnées"</p> <p>A 18c B 16c C 13c Coqs 12c</p> <p>POULETS ABATTUS "Engraisés au lait"</p> <p>Spécial 28c A 25c B 23c</p> <p>POULETS ABATTUS "Sélectionnés"</p> <p>Spécial 25c A 23c B 20c C 16c</p>	<p>LAPINS VIVANTS</p> <p>Doivent peser au moins 5 livres. 8c la lb.</p> <p>OEUFs</p> <p>A (gros) 31c doz. A (moyen) 29c " A poulettes 26c " B 23c " C 17c "</p> <p>Pigeons vivants, le couple. . . 20c</p> <p>PORCS ABATTUS</p> <p>No 1 10½c la lb. No 2 9½c " No 3 8½c "</p> <p>VEAUX ABATTUS engraisés au lait</p> <p>Bon 10c la lb. Moyen 9c " Commun 6c "</p>
---	--

Prix de remise pour la semaine finissant le 2 octobre inclusivement

BEURRE FRAIS

No 1 Pasteurisé.	19 3/16c
No 2 Non pasteurisé.	18 11/16c
No 2	18 3/16c

FROMAGE

BLANC		COLORE
No 1	9½c	No 1
No 2	8½c	No 2

TRES IMPORTANT: Aucune commission ou frais d'emmagasinage à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.

ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal,
 LUNDI LE 8 OCTOBRE 1934

Par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée

<p>Porcs vivants</p> <p>Porc à bacon { 180 à 220 lbs. (Select) } \$7.85</p> <p>Prime de \$1.00</p> <p>Porc à bacon. . . { 180 à 220 lbs. } \$7.85</p> <p>Porc à boucherie { 160 à 230 lbs. } \$7.35</p> <p>Porc légers et à engrais { 120 à 160 lbs. } \$6.85 à \$7.35</p> <p>Porcs lourds ... { 240 à 270 lbs. } \$7.35</p> <p>Extra lourds ... { 270 lbs. ou plus } \$6.85</p> <p>Truies \$5.50 à \$6.50</p> <p>Vaches</p> <p>Choix 2½c à 2¾c Bonne 2¼c à 2½c Moyenne 2c à 2¼c Commune 1½c à 1¾c Très commune .. 1c</p>	<p>Veaux de lait</p> <p>Choix 6c à 7c la lb. Bon 5c à 5½c " Moyen 4¼c à 4¾c " Commun 3c à 3½c "</p> <p>Veaux de champ</p> <p>Bon 2½c à 2¾c " Commun 2c à 2¼c "</p> <p>Agneaux</p> <p>Bon 5¾c à 6c " Moyen 5½c à 5¾c " Commun 3¾c à 4c " Pesants 4¾c à 5c "</p> <p>Moutons</p> <p>Bon 1c à 1½c " Commun 1c à 1½c "</p> <p>Bouvillons</p> <p>Choix 4¾c à 5c " Bon 4c à 4½c " Moyen 3½c à 4c " Commun 2½c à 2¾c " Comm. (léger) 1½c à 1¾c "</p> <p>Taures</p> <p>2¾c à 3c 2¼c à 2¾c 1¾c à 2c 1¼c à 1½c</p> <p>Taureaux</p> <p>2c à 2½c 1¾c à 2c 1½c à 1¾c 1¼c à 1½c</p>
--	---

Prix de remise de la Coopérative Fédérée de Québec A QUÉBEC

<p>Oeufs</p> <p>A (gros) 32c A (moyen) 30c B 24c C 20c</p> <p>LARD</p> <p>No 1, 90 à 140 lbs. 11c la lb. No 2, 140 à 174 lbs. 10½c " No 3, 174 à 225 lbs. 10c "</p> <p>Veaux abattus engraisés au lait</p> <p>Bon 14c la lb. Moyen 12c " Commun 8c "</p> <p>Nous ne recevons pas de volailles vivantes à notre succursale de Québec. Voir plus haut sur cette page les prix payés à Montréal.</p>	<p>AGNEAUX ABATTUS</p> <p>No 1 35 à 45 lbs. 10c la lb. No 2 30 à 35 lbs. 9c " No 3 25 à 30 lbs. 8c "</p> <p>MOUTONS ABATTUS</p> <p>No 1 6c la lb. No 2 5c la lb. No 3 4c la lb.</p>
---	--

MOULÉES ALIMENTAIRES

RATIONS NORMALES ÉQUILIBRÉES

MOULÉES LAITIÈRES

Protéine		Montréal	Lennoxville, Ste-Rosalie	Québec Lévis
18%	COOPÉRATIVE laitière (simple) ..	1.65	1.70	1.75
18%	COOPÉRATIVE laitière (mélassée)	1.65	1.70	1.75
20%	FÉDÉRÉE laitière (simple) ..	1.70	1.70	1.75
20%	FÉDÉRÉE laitière (mélassée)	1.70	1.70	1.75
22%	COOPÉRATIVE laitière (simple) ..	1.75	1.80	1.80
22%	COOPÉRATIVE laitière (mélassée)	1.75	1.80	1.80
24%	COOPÉRATIVE laitière (simple) ..	1.80	1.85	1.85
24%	COOPÉRATIVE laitière (mélassée)	1.80	1.85	1.85
18%	COOPÉRATIVE Contrôle (simple) ..	1.75	1.80	1.85
18%	COOPÉRATIVE Contrôle (mélassée)	1.75	1.80	1.85
32%	COOPÉRATIVE Supplém. (laitière)	2.10	2.15	2.20
	COOPÉRATIVE — supplément minéral..	1.65	1.65	1.75

MOULÉES POUR VEAUX

25%	COOPÉRATIVE moulée veaux (avec lait) ..	2.40	2.45	2.50
24%	FÉDÉRÉE moulée veaux (sans lait)	2.00	2.05	2.10

PRIX SUJETS A CHANGER SANS AVIS

Assortiment complet de ces moulées à nos entrepôts à Trois-Rivières à 10 cents par poche en plus des prix à Ste-Rosalie

NET, COMPTANT (à nos
 entrepôts, sans camionnage)

MOULEES POUR VOLAILLES

Protéine		Montréal	Lennoxville, Ste-Rosalie	Québec Lévis
19%	COOPÉRATIVE { tout moulée ... }	2.50	2.55	2.50
17%	FÉDÉRÉE { poussins (début) }	2.25	2.30	2.25
	COOPÉRATIVE petits grains poulets.	2.30	2.35	2.30
16%	COOPÉRATIVE moulée croissance ..	2.30	2.35	2.40
17%	COOPÉRATIVE grains, croissance	2.00	2.05	2.10
22%	COOPÉRATIVE moulée pour ponte	2.40	2.40	2.45
21%	FÉDÉRÉE " " "	2.20	2.20	2.25
35%	COOPÉRATIVE Sup. prot.	2.75	2.80	2.80
11%	COOPÉRATIVE Grains pour volailles	1.85	1.90	1.95
11%	FÉDÉRÉE " " "	1.80	1.85	1.90
19½%	COOPÉRATIVE Engraissement (avec lait) ..	2.25	2.30	2.35
15½%	FÉDÉRÉE engraissement (sans lait) ..	1.90	1.95	2.00
24%	COOPÉRATIVE Tout-moulée din-donneaux ..	2.50	2.55	2.60

POUR PORCS

43%	COOPÉRATIVE Sup. prot.	2.40	2.45	2.50
-----	-----------------------------	------	------	------

Ces moulées sont recommandées par la Commission Alimentaire du Bétail et portent notre garantie absolue.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

130 est, rue St-Paul

Tél. HArbour 4111

Montréal